

**ANNEXES AUX DIRECTIVES DE LA COUR SUPÉRIEURE POUR
LE DISTRICT DE GATINEAU**

ANNEXE 1
PROTOCOLE DE L'INSTANCE EN MATIÈRE CIVILE

CANADA
Province de Québec
District : District de Gatineau
Localité : Cliquez ici pour entrer du texte
N° de dossier :

COUR SUPÉRIEURE

C.

Partie demanderesse

Partie défenderesse

1^{er} PROTOCOLE DE L'INSTANCE (en matière civile)
PAGE DE PRÉSENTATION
Cour supérieure du Québec, division de Montréal

1. Vous devez **obligatoirement remplir** cette page lors du dépôt au dossier de la cour du **1^{er} protocole** de l'instance.
(Ne pas remplir cette page de présentation si vous déposez une proposition de protocole de l'instance ou un protocole de l'instance modifié.)
 2. Veuillez placer cette page devant le protocole de l'instance (avant la page 1) et les brocher ensemble, le cas échéant.
-

Pour chaque question, vous devez cocher une réponse, soit OUI ou NON.
L'absence de choix sera réputée être une réponse OUI.

Les parties demandent une suspension de l'instance : (ligne 4 du protocole)	☐ OUI ☐ NON
Les parties demandent une prolongation de délai : (ligne 6 du protocole)	☐ OUI ☐ NON
Les parties prévoient produire plus de six expertises : (lignes 40 à 43 du protocole)	☐ OUI ☐ NON
Une partie (défenderesse, tierce intervenante, appelée) entend présenter une demande pour être autorisée de produire une défense écrite : (ligne 33 du protocole)	☐ OUI ☐ NON
Les parties prévoient procéder à plus de six interrogatoires préalables : (lignes 47 et 48 du protocole)	☐ OUI ☐ NON
Les parties prévoient tenir des interrogatoires dont la durée est non-conforme à l'article 229 C.p.c. :	☐ OUI ☐ NON
Le protocole n'est pas signé par les parties ou ne leur a pas été notifié :	☐ OUI ☐ NON

RÉSERVÉ AU GREFFIER : Cocher si protocole trié pour saisie CHEM*EXA

CANADA
 Province de Québec
 District : District de Gatineau
 Localité : Cliquez ici pour entrer du texte
 N° de dossier :

COUR SUPÉRIEURE

Partie demanderesse

c.

Partie défenderesse

PROTOCOLE DE L'INSTANCE
Cour supérieure du Québec, division de Montréal
(art. 148 C.p.c.)

1.	Nature du litige : Cliquez ici pour entrer du texte	
2.	Valeur de l'objet du litige :	
3.	Dernière date à laquelle la demande a été signifiée à toutes les parties :	
4.	Toutes les parties demandent la suspension de l'instance afin de leur permettre de négocier une entente hors Cour (art. 156 C.p.c.) : Pour une durée de : Si la demande est accueillie par le tribunal, l'instance serait donc suspendue jusqu'au :	☐ OUI ☐ NON ☐ 1 mois ☐ 2 mois ☐ 3 mois
5.	Toutes les parties s'engagent à recourir à une conférence de règlement à l'amiable (art. 148, al. 2, 161 à 165 C.p.c.) :	☐ OUI ☐ NON
6.	Toutes les parties demandent la prolongation du délai pour la mise en état du dossier (art. 173 C.p.c.) : Pour une durée de : Si la demande est accueillie par le tribunal, le délai de six mois serait donc prolongé jusqu'au :	☐ OUI ☐ NON ☐ 3 mois ☐ 6 mois ☐ 9 mois

MOYENS PRÉLIMINAIRES

7.	Moyens déclinatoires	☐ OUI ☐ NON
		Date limite du dépôt

8.	☐ Renvoi au tribunal compétent ou rejet (art. 167 C.p.c.)	
9.	☐ Autre :	
10.	Soumis par	

11.	Moyens d'irrecevabilité	☐ OUI ☐ NON
		Date limite du dépôt
12.	☐ En rejet (art. 168 C.p.c.)	
13.	Soumis par	

14.	Autres moyens préliminaires	☐ OUI ☐ NON
		Date limite du dépôt
15.	☐ Précisions sur (art. 169 C.p.c.)	
16.	☐ Communication de documents (art. 169 C.p.c.)	
17.	☐ Radiation d'allégations non pertinentes (art. 169 C.p.c.)	
18.	☐ Requête pour cautionnement (art. 492 C.p.c.)	
19.	☐ Autre :	
20.	Soumis par	

21.	Demande en vertu de l'article 51 C.p.c.	☐ OUI ☐ NON
		Date limite du dépôt
22.	☐ Demande en vertu de l'article 51 C.p.c.	
23.	Soumis par	

AUTRES PROCÉDURES		
24.	Mesures de sauvegarde (art. 169, al. 1 C.p.c.)	☐ OUI ☐ NON

		Date limite du dépôt
25.	☐ Demande pour mesures de sauvegarde	
26.	Soumis par	

27.	Autres incidents procéduraux	☐ OUI ☐ NON
		Date limite du dépôt
28.	☐ Modification d'un acte de procédure	
29.	☐ Décisions sur un point de droit	
30.	☐ Déclaration d'incapacité	
31.	☐ Autre :	
32.	Soumis par	

DÉFENSE		
33.	En vertu de l'article 171 C.p.c., l'instance est régie par les règles de la défense orale. Malgré cela, toutes les parties demandent au tribunal l'autorisation que l'instance soit régie selon les règles de la défense écrite en raison des motifs suivants : (art. 148, al. 5 et 171 C.p.c.) : En l'absence de demande d'autorisation pour une défense écrite, le défendeur doit énoncer ses moyens de défense orale : (art. 154, al. 5 et 170, al. 2 C.p.c.) :	☐ OUI ☐ NON

34.	Le défendeur entend produire une demande reconventionnelle	☐ OUI ☐ NON
35.	Date limite pour le dépôt de la demande reconventionnelle	
36.	Date limite pour le dépôt de la défense reconventionnelle	

37.	Les questions en litige (art. 148 C.p.c.) Selon la demande : La demanderesse détient-elle une créance qui est liquide et exigible des défendeurs ? Selon la défense :
-----	--

38.	Intervention ou mise en cause d'un tiers (art. 151 et 158, al. 4 C.p.c.)	☐ OUI ☐ NON
39.	Date limite pour l'intervention ou la mise en cause d'un tiers	

EXPERTISES		
40.	Expertise(s) commune(s) (art. 232 C.p.c.) Nature et nécessité de l'expertise commune : Motifs de refus d'expertise(s) commune(s) (art. 148, al. 4 C.p.c.) :	☐ OUI ☐ NON
	Date limite pour le dépôt de l'expertise commune :	
41.	Expertise(s) en demande (art. 232 C.p.c.)	☐ OUI ☐ NON
	Date limite pour le dépôt de(s) expertise(s) en demande :	
42.	Expertise(s) en défense (art. 232 C.p.c.)	☐ OUI ☐ NON
	Date limite pour le dépôt de(s) expertise(s) en défense :	
43.	Expertise(s) du tiers ou mis en cause (art. 232 C.p.c.)	☐ OUI ☐ NON
	Date limite pour le dépôt de(s) expertise(s) par le tiers ou le mis en cause :	

INTERROGATOIRES

44.	Interrogatoire(s) préalable(s) à l'instruction par l'une ou l'autre des parties (art. 148, al. 3, 158, al. 3 et 221 C.p.c.)			☐ OUI ☐ NON
45.	Valeur de l'objet du litige inférieure à 100 000 \$ (art. 229 C.p.c.) :			☐ OUI ☐ NON
46.	Les parties entendent soumettre avant l'interrogatoire les objections qu'elles anticipent (art. 228 C.p.c.) :			☐ OUI ☐ NON
47.	Nombre d'interrogatoire(s) avant défense :			
48.	Nombre d'interrogatoire(s) après défense :			Cliquez ici pour entrer du texte
49.	Noms des personnes à interroger par la demande :			
	Prénom et nom	Date	Heure	Lieu
				Cliquez ici pour entrer du texte
	Prénom et nom	Date	Heure	Lieu
50.	Noms des personnes à interroger par la défense :			
	Prénom et nom	Date	Heure	Lieu
	Prénom et nom	Date	Heure	Lieu
51.	Afin d'éviter la signification d'une citation à comparaître, les parties conviennent que dans un délai de 20 jours précédant la tenue d'un interrogatoire préalable, la partie qui interroge communiquera par écrit aux autres parties la liste détaillée de tous les documents que la partie interrogée devra avoir en sa possession lors de l'interrogatoire préalable.			
	Prénom et nom	Documents		
	Prénom et nom	Documents		

52.	Date limite pour le dépôt des transcriptions en demande (art. 227 C.p.c.)	
53.	Date limite pour le dépôt des transcriptions en défense (art. 227 C.p.c.)	
54.	Date limite pour le dépôt des transcriptions par le mis en cause (art. 227 C.p.c.)	
55.	Date limite pour soumettre les objections énoncées à l'article 228, al. 2 C.p.c. soulevées lors des interrogatoires préalables en demande	
56.	Date limite pour soumettre les objections énoncées à l'article 228, al. 2 C.p.c. soulevées lors des interrogatoires préalables en défense	
57.	Date limite pour la communication de tous les engagements souscrits lors des interrogatoires préalables en demande	
58.	Date limite pour la communication de tous les engagements souscrits lors des interrogatoires préalables en défense	

PIÈCES		
		Date limite
	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 158 C.p.c.)	
59.	Dépôt des pièces en demande	
60.	Dépôt des pièces en défense	
61.	Dépôt des pièces par le tiers, le mis en cause ou l'intervenant	
62.	Liste des pièces admises par le demandeur :	
63.	Liste des pièces admises par le défendeur :	
	Dépôt des déclarations écrites pour valoir témoignage	
64.	Dépôt des déclarations écrites en demande	
65.	Dépôt des déclarations écrites en défense	

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT		
		Date limite
66.	Transmission par la demanderesse de la Demande d'inscription pour instruction et jugement par déclaration commune à la défenderesse	

67.	Transmission par la défenderesse de la Demande d'inscription pour instruction et jugement par déclaration commune à la demanderesse	
68.	Production de la Demande d'inscription pour instruction et jugement par déclaration commune dûment complétée	

AUTRES

69.	Frais de justice (art. 148.1 al. 1 et 339 C.p.c.) - Évaluation des frais de justice en demande (incluant les expertises) : - Évaluation des frais de justice en défense (incluant les expertises) : - Évaluation des frais de justice des autres parties (incluant les expertises) :	\$ \$ \$
-----	--	----------------

70.	Modes de notification que les parties entendent utiliser (art. 109 à 140 et 148, al. 9 C.p.c.) :
-----	---

71.	Nomination d'un(e) avocat(e) au mineur ou au majeur inapte Si oui, nom de l'avocat(e) proposé(e) :	☐ OUI ☐ NON
-----	--	---

N.B. Le non-respect du protocole peut constituer un manquement sanctionné par les articles 341 et 342 C.p.c.

GATINEAU, le

GATINEAU, le

Me

Me

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE L'INSTANCE EN MATIÈRE FAMILIALE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

Localité :

N° de dossier :

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille)

Demandeur

c.

Défendeur

1^{er} PROTOCOLE DE L'INSTANCE (en matière familiale)
PAGE DE PRÉSENTATION
Cour supérieure du Québec, division de Montréal

1. Vous devez **obligatoirement remplir** cette page lors du dépôt au dossier de la cour du **1^{er} protocole** de l'instance.
(Ne pas remplir cette page de présentation si vous déposez une proposition de protocole de l'instance ou un protocole de l'instance modifié.)
2. Veuillez placer cette page devant le protocole de l'instance (avant la page 1) et les brocher ensemble, le cas échéant.

Pour chaque question, vous devez cocher une réponse, soit OUI ou NON.
L'absence de choix sera réputée être une réponse OUI.

Les parties demandent une prolongation de délai : (ligne 4 du protocole)	☐ OUI ☐ NON
Les parties prévoient produire plus de six expertises : (lignes 16 à 19 du protocole)	☐ OUI ☐ NON
Une partie (défenderesse, tierce intervenante, appelée) entend présenter une demande pour être autorisée de produire une défense écrite : (ligne 11 du protocole)	☐ OUI ☐ NON
Les parties prévoient procéder à plus de six interrogatoires préalables : (lignes 20 et 24 du protocole)	☐ OUI ☐ NON
Les parties prévoient tenir des interrogatoires dont la durée est non-conforme à l'article 229 C.p.c. :	☐ OUI ☐ NON
Le protocole n'est pas signé par les parties ou ne leur a pas été notifié :	☐ OUI ☐ NON

RÉSERVÉ AU GREFFIER : Cocher si protocole trié pour saisie CHEM*EXA

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

Localité :

N° de dossier :

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille)

Demandeur

c.

Défendeur

PROTOCOLE DE L'INSTANCE (en matière familiale)
Cour supérieure du Québec, division de Montréal
(art. 148 C.p.c.)

1.	Nature du litige :	
2.	Date de signification de la demande à la partie défenderesse :	
3.	Avant le dépôt des procédures judiciaires, les parties ont considéré le recours aux modes privés de prévention et de règlement des différends (art. 1, al. 3 et 148 C.p.c.) Dans l'affirmative, les parties ont participé, avant le dépôt des procédures judiciaires, à un mode privé de prévention et de règlement des différends La tenue d'une conférence de règlement à l'amiable : ☐ Sera demandée ☐ Est probable ☐ st possible ☐ Est exclue	☐ OUI ☐ NON ☐ OUI ☐ NON
4.	Toutes les parties demandent la prolongation du délai pour la mise en état du dossier (art. 173 C.p.c.) : Pour une durée de : Si la demande est accueillie par le tribunal, le délai d'un an serait donc prolongé jusqu'au :	☐ OUI ☐ NON ☐ 3 mois ☐ 6 mois
5.	Au moment de remplir le présent protocole, une ordonnance de sauvegarde a déjà été rendue :	☐ OUI ☐ NON

Dans l'affirmative, indiquer la date où la dernière ordonnance de sauvegarde a été rendue : Le cas échéant, indiquer la date d'expiration de la dernière ordonnance de sauvegarde : Aucune ordonnance de sauvegarde n'a été rendue, mais l'une ou l'autre des parties entend présenter une demande au tribunal :	☐ OUI ☐ NON
---	---

DEMANDES PRÉLIMINAIRES

6.	L'une ou l'autre des parties entend présenter une demande préliminaire	☐ OUI ☐ NON
7.	Dans l'affirmative, indiquer : ☐ la partie demanderesse ou ☐ la partie défenderesse entend présenter une demande pour : ☐ Renvoi au tribunal compétent ou rejet (art. 45, 167, 491 C.p.c. et 3, Loi Divorce) ☐ Communication de documents (art. 169 C.p.c.) ☐ Mesures de gestion (art. 169, al. 1 C.p.c.) ☐ Autre moyen préliminaire : ☐ Autre demande en cours d'instance : ☐ Provisions pour frais (art. 416 C.p.c.)	
8.	Date limite pour le dépôt de cette demande (art. 166 C.p.c.)	

MESURES PROVISOIRES

9.	L'une ou l'autre des parties entend déposer une demande pour mesures provisoires	☐ OUI ☐ NON
10.	Date limite pour le dépôt de cette demande (art. 166 C.p.c.)	

DÉFENSE

11.	Selon l'article 171, al. 2 C.p.c., la défense est obligatoirement orale dans toute affaire qui n'a pour objet que l'obtention d'aliments ou d'un droit lié à la garde. Dans les autres affaires en matière familiale, la défense est aussi orale sauf que la partie défenderesse peut présenter une demande au tribunal pour être autorisée à déposer une défense écrite si l'affaire	☐ OUI ☐ NON
-----	---	---

	présente <u>un degré élevé de complexité</u> ou si des circonstances <u>spéciales</u> le justifient (art. 171, al. 1 C.p.c.). Si ces conditions sont présentes, la partie défenderesse entend-elle présenter une telle demande au tribunal ? Dans l'affirmative, indiquer la date limite pour le dépôt d'une demande visant l'autorisation de déposer une défense écrite. En l'absence de demande d'autorisation pour une défense écrite, le défendeur doit énoncer ses moyens de défense orale (art. 154, al. 5 et 170, al. 2 C.p.c.) :	
--	--	--

12.	La partie défenderesse entend produire une demande reconventionnelle	☐ OUI ☐ NON
13.	Date limite pour le dépôt de la demande reconventionnelle	
14.	Date limite pour le dépôt de la défense reconventionnelle	

QUESTIONS EN LITIGE (art. 148 C.p.c.)																																					
15.	Selon la demande : <table style="width: 100%;"> <tr> <td>☐ Garde</td> <td>☐ Autorité parentale</td> <td>☐ Droits d'accès</td> </tr> <tr> <td>☐ P/A pour enfant(s)</td> <td>☐ Revenus de l'autre partie</td> <td>☐ Frais particuliers</td> </tr> <tr> <td>☐ Arrérages</td> <td>☐ Revenus (enfants)</td> <td>☐ Difficultés excessives</td> </tr> <tr> <td>☐ P/A pour époux*</td> <td>☐ Somme globale</td> <td>☐ Provision pour frais</td> </tr> <tr> <td>☐ Régime matrimonial</td> <td>☐ Partage du régime matrimonial</td> <td></td> </tr> <tr> <td>☐ Partage du patrimoine familial</td> <td>☐ Prestation compensatoire</td> <td>☐ Paiement compensatoire</td> </tr> <tr> <td>☐ Enlèvement international</td> <td>☐ Outrage au tribunal</td> <td></td> </tr> <tr> <td>☐ Autres :</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> Selon la défense : <table style="width: 100%;"> <tr> <td>☐ Garde</td> <td>☐ Autorité parentale</td> <td>☐ Droits d'accès</td> </tr> <tr> <td>☐ P/A pour enfant(s)</td> <td>☐ Revenus de l'autre partie</td> <td>☐ Frais particuliers</td> </tr> <tr> <td>☐ Arrérages</td> <td>☐ Revenus (enfants)</td> <td>☐ Difficultés excessives</td> </tr> <tr> <td>☐ P/A pour époux*</td> <td>☐ Somme globale</td> <td>☐ Provision pour frais</td> </tr> </table>	☐ Garde	☐ Autorité parentale	☐ Droits d'accès	☐ P/A pour enfant(s)	☐ Revenus de l'autre partie	☐ Frais particuliers	☐ Arrérages	☐ Revenus (enfants)	☐ Difficultés excessives	☐ P/A pour époux*	☐ Somme globale	☐ Provision pour frais	☐ Régime matrimonial	☐ Partage du régime matrimonial		☐ Partage du patrimoine familial	☐ Prestation compensatoire	☐ Paiement compensatoire	☐ Enlèvement international	☐ Outrage au tribunal		☐ Autres :			☐ Garde	☐ Autorité parentale	☐ Droits d'accès	☐ P/A pour enfant(s)	☐ Revenus de l'autre partie	☐ Frais particuliers	☐ Arrérages	☐ Revenus (enfants)	☐ Difficultés excessives	☐ P/A pour époux*	☐ Somme globale	☐ Provision pour frais
☐ Garde	☐ Autorité parentale	☐ Droits d'accès																																			
☐ P/A pour enfant(s)	☐ Revenus de l'autre partie	☐ Frais particuliers																																			
☐ Arrérages	☐ Revenus (enfants)	☐ Difficultés excessives																																			
☐ P/A pour époux*	☐ Somme globale	☐ Provision pour frais																																			
☐ Régime matrimonial	☐ Partage du régime matrimonial																																				
☐ Partage du patrimoine familial	☐ Prestation compensatoire	☐ Paiement compensatoire																																			
☐ Enlèvement international	☐ Outrage au tribunal																																				
☐ Autres :																																					
☐ Garde	☐ Autorité parentale	☐ Droits d'accès																																			
☐ P/A pour enfant(s)	☐ Revenus de l'autre partie	☐ Frais particuliers																																			
☐ Arrérages	☐ Revenus (enfants)	☐ Difficultés excessives																																			
☐ P/A pour époux*	☐ Somme globale	☐ Provision pour frais																																			

☐ Régime matrimonial ☐ Partage du patrimoine familial ☐ Enlèvement international ☐ Autres :	☐ Partage du régime matrimonial ☐ Prestation compensatoire ☐ Paiement compensatoire ☐ Outrage au tribunal
--	--

EXPERTISES		
16.	Expertise commune (art. 232 C.p.c.) Nature et nécessité de l'expertise commune : Motifs de refus d'expertise commune (art. 148, al. 4 C.p.c.) :	☐ OUI ☐ NON
	Date limite pour le dépôt de l'expertise commune :	
17.	Demande commune d'expertise psychosociale (art. 425 C.p.c.)	☐ OUI ☐ NON
	Date limite pour le dépôt de l'expertise commune :	
18.	Expertise en demande (art. 231-245 C.p.c.)	☐ OUI ☐ NON
	Date limite pour le dépôt de l'expertise en demande :	
19.	Expertise en défense (art. 231-245 C.p.c.)	☐ OUI ☐ NON
	Date limite pour le dépôt de l'expertise en défense :	

INTERROGATOIRES		
20.	La partie demanderesse souhaite interroger hors Cour la partie défenderesse (art. 148, al. 3 et 221 C.p.c.) Date : Heure Lieu	☐ OUI ☐ NON

21.	La partie défenderesse souhaite interroger hors Cour la partie demanderesse (art. 148, al. 3 et 221 C.p.c.)		☐ OUI ☐ NON
	Date :	Heure	Lieu
22.	Afin d'éviter la signification d'une citation à comparaître, les parties conviennent que dans un délai de vingt jours précédant la tenue d'un interrogatoire hors Cour, la partie qui interroge communiquera par écrit à l'autre partie la liste détaillée de tous les documents que la partie interrogée devra avoir en sa possession lors de l'interrogatoire hors Cour.		
	Prénom et nom	Documents	
	Prénom et nom	Documents	
23.	Date limite pour la communication des engagements souscrits par la partie demanderesse lors de son interrogatoire hors Cour		
24.	Date limite pour la communication des engagements souscrits par la partie défenderesse lors de son interrogatoire hors Cour		

PIÈCES

25.	Date limite du dépôt de toutes les pièces et les formulaires incluant notamment, selon le cas : certificat de mariage, certificat de naissance, contrat de mariage, formulaire de l'état des revenus et dépenses, formulaire sur la fixation des pensions alimentaires pour enfant, formulaire de calcul de l'état du patrimoine familial, formulaire de calcul de l'état de la société d'acquêts, attestation selon les articles 417 C.p.c. ou 419 C.p.c. et déclaration selon l'article 444 C.p.c. de même que les autres documents prescrits par règlement. Date limite du dépôt des pièces et formulaires en demande Date limite du dépôt des pièces et formulaires en défense	
-----	--	--

AUTRES

26.	Frais de justice (art. 148.1 al. 1 et 339 C.p.c.) - Évaluation des frais de justice en demande (incluant les expertises) : - Évaluation des frais de justice en défense (incluant les expertises) :	\$ \$
-----	--	---------------------

27.	Demande pour qu'un(e) avocat(e) soit désigné(e) pour représenter l'enfant Si oui, nom de l'avocat(e) proposé(e) :	☐ OUI ☐ NON
-----	---	---

N.B. Le non-respect du protocole peut constituer un manquement sanctionné par les articles 341 et 342 C.p.c.

Gatineau, le March 30, 2021

Gatineau, le March 30, 2021

M^e
 Avocat du demandeur

M^e
 Avocate du défendeur

 Partie demanderesse

 Partie défenderesse

ANNEXE 3

OUTRAGE AU TRIBUNAL – PROJET D'ORDONNANCE DE COMPARAÎTRE

C A N A D A

COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DU QUÉBEC

DISTRICT DE _____

NO: _____

OUTRAGE AU TRIBUNAL

ORDNANCE DE COMPARAÎTRE

1. Le JJ/MM/ANNÉE, je, juge X de la Cour supérieure du Québec, émet une ordonnance requérant que *(mettre le nom de la ou des personnes physiques ou morales visées par l'ordonnance)* comparaisse(nt) devant le Tribunal pour répondre à une accusation d'avoir commis un (ou des) outrage(s) au Tribunal;

2. La (ou les) violation(s) reprochée(s) est (sont) les suivante(s):

(énumérer de façon détaillée la (ou les) violation(s) reprochée(s) ainsi que les faits sur lesquels la personne requérant la condamnation entend se baser pour les prouver)

3. Conséquemment, J'ORDONNE que *(mettre le nom de la ou des personnes physiques ou morales visées par l'ordonnance)* comparaisse(nt) le JJ/MM/ANNÉE, à 9 heures, au Palais de justice de X, en salle Y pour enregistrer un plaidoyer à l'encontre de l'accusation d'outrage au tribunal, telle que définie à la présente ordonnance. À cette date, un protocole d'instance sera établi;

4. La (les) sanction(s) requise(s), dans l'éventualité d'une condamnation, sera (seront) la (les) suivante(s) :

(mettre la (les) sanction(s) possible(s) selon l'article 62 C.p.c. en référant à chacune des violations alléguées et la sanction recherchée dans chaque cas).

FAIT À _____, LE _____

ANNEXE 4
DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT PAR
DÉCLARATION COMMUNE
MATIÈRE CIVILE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District :
N° de dossier :

COUR SUPÉRIEURE

Partie demanderesse

c.

Partie défenderesse

et

Partie

**DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION
ET JUGEMENT PAR DÉCLARATION COMMUNE**
Cour supérieure du Québec - division de Montréal – matière civile
(articles 173 et 174 C.p.c.)

Cette demande d'inscription et la déclaration commune qui y est jointe sont complétées à l'initiative :

- ☐ de l'ensemble des parties au dossier;
- ☐ de la seule partie demanderesse ;
- ☐ d'une autre partie (article 174 dernier alinéa C.p.c.)

I – LES PARTIES ET LEURS AVOCATS	
Partie demanderesse	Avocat responsable
Nom :	Nom :
Adresse :	Cabinet :
	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Télécopieur :	Télécopieur :
Courriel :	Courriel :
Partie défenderesse	Avocat responsable

Nom : [REDACTED]	Nom : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]	Cabinet : [REDACTED] Adresse : [REDACTED]
Téléphone : [REDACTED]	Téléphone : [REDACTED]
Télécopieur : [REDACTED]	Télécopieur : [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]	Courriel : [REDACTED]

Autre partie	Avocat responsable
Nom : [REDACTED]	Nom : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]	Cabinet : [REDACTED] Adresse : [REDACTED]
Téléphone : [REDACTED]	Téléphone : [REDACTED]
Télécopieur : [REDACTED]	Télécopieur : [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]	Courriel : [REDACTED]

II – LE LITIGE		
Nature du litige : [REDACTED]		
Montant : [REDACTED]		
Demande reconventionnelle :	☐ oui	☐ non
Nature : [REDACTED]		
Montant de la demande reconventionnelle : [REDACTED]		
Demande(s) en garantie :	☐ oui	☐ non
Mis en cause :	☐ oui	☐ non

Questions en litige en demande :

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-

Questions en litige en défense :

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-

Questions en litige le cas échéant des autres parties (défendeur en garantie, mis en cause)

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-

Liste des faits admis par les parties :

- 1-
- 2-
- 3-

Liste des points à trancher par expertise :

- 1-
- 2-
- 3-

III – LES PIÈCES ET ÉLÉMENTS DE PREUVE

La partie demanderesse (cocher seulement les cases visant les documents qui seront produits)

- ☐ **confirme** qu'elle produit – avec cette déclaration commune – un inventaire complet et à jour des pièces communiquées par elle (248 al. 1 C.p.c.) ;
- ☐ **confirme** qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :
- déclarant : - date de l'écrit :
- déclarant : - date de l'écrit :
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes (selon 223 et 227 C.p.c.) :
- témoin : - date de l'interro :
- témoin : - date de l'interro :
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les rapports d'expertise (selon 239 al. 2 et 293 C.p.c.) des personnes suivantes :
- nom : - date :
- domaine d'expertise : - cote au plumitif :
- nom : - date :
- domaine d'expertise : - cote au plumitif :

La partie défenderesse (cocher seulement les cases visant les documents qui seront produits)

- ☐ **confirme** qu'elle produit – avec cette déclaration commune – un inventaire complet et à jour des pièces communiquées par elle (248 al. 1 C.p.c.) ;
- ☐ **confirme** qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :
- déclarant : - date de l'écrit :
- déclarant : - date de l'écrit :
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes (selon 223 et 227 C.p.c.) :
- témoin : - date de l'interro :
- témoin : - date de l'interro :
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les rapports d'expertise (selon 239 al. 2 et 293 C.p.c.) des personnes suivantes :
- nom : - date :
- domaine d'expertise : - cote au plumitif :
- nom : - date :
- domaine d'expertise : - cote au plumitif :

La partie (cocher seulement les cases visant les documents qui seront produits)

- ☐ **confirme** qu'elle produit – avec cette déclaration commune – un inventaire complet et à jour des pièces communiquées par elle (248 al. 1 C.p.c.) ;
- ☐ **confirme** qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :
- déclarant : - date de l'écrit :
- déclarant : - date de l'écrit :

☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes (selon 223 et 227 C.p.c.) :

- témoin : []

- date de l'interro : []

- témoin : []

- date de l'interro : []

☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les rapports d'expertise (selon 239 al. 2 et 293 C.p.c.) des personnes suivantes :

- nom : []

- date : []

- domaine d'expertise : []

- cote au plumitif: []

- nom : []

- date : []

- domaine d'expertise : []

- cote au plumitif: []

III - A - ADMISSION DES PIÈCES¹

Cote ²	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage ³	Admission du contenu	Aucune admission
[]						
[]						
[]						
[]						
[]						

1. Les parties qui désirent formuler des admissions partielles ou qualifier leurs admissions, partielles ou non, doivent joindre la liste de telles admissions dans une annexe à la présente.
2. *Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile, Art. 18 : « Cote des pièces et pagination. La cote d'une pièce communiquée et produite comporte une lettre unique, propre à chaque partie, suivie d'un numéro dans un ordre consécutif, du début à la fin du dossier. Les pièces conservent la même cote pour l'ensemble des demandes, au fond et en cours d'instance. [...] »*
3. L'admission d'une pièce à titre de témoignage signifie uniquement qu'il n'est pas requis de faire comparaître un témoin pour l'introduire en preuve et que si l'auteur de la pièce comparaisait comme témoin, il ferait la même déclaration que celle contenue à la pièce. Cette admission est faite sous réserve des droits des parties quant à toute autre objection ou représentation qu'elles pourraient faire valoir à l'instruction.

IV - L'INSTRUCTION

Liste des témoins

(Veuillez estimer le plus justement possible la durée des témoignages, incluant les contre-interrogatoires)

Nom des témoins en demande	Sujet du témoignage	Français ou Anglais	Ordinaire ou Expert	Durée interro.	Durée totale contre-interro.	Durée totale témoin
[]		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	[] h	[] h	[] h
[]		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	[] h	[] h	[] h
[]		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	[] h	[] h	[] h
[]		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	[] h	[] h	[] h
Durée totale de la preuve en demande (1 jour = 5 heures)				[] jrs [] hres		
Nom des témoins en défense	Sujet du témoignage	Français ou Anglais	Ordinaire ou Expert	Durée interro.	Durée totale contre-interro.	Durée totale témoin
[]		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	[] h	[] h	[] h
[]		☐ F	☐ O			

		☐ A	☐ E	h	h	h
		☐ F	☐ O			
		☐ A	☐ E	h	h	h
		☐ F	☐ O			
		☐ A	☐ E	h	h	h
Durée totale de la preuve en défense (1 jour = 5 heures)				jrs hres		
Nom des témoins de	Sujet du témoignage	Français ou Anglais	Ordinaire ou Expert	Durée interro.	Durée totale contre-interro.	Durée totale témoin
		☐ F	☐ O			
		☐ A	☐ E	h	h	h
		☐ F	☐ O			
		☐ A	☐ E	h	h	h
		☐ F	☐ O			
		☐ A	☐ E	h	h	h
Durée totale de la preuve de (1 jour = 5 heures)				jrs hres		

Durée de l'instruction		
- Durée de la preuve en demande :	j	h
- Durée de la preuve en défense :	j	h
- Durée de la preuve de :	j	h
- Durée de l'argumentation en demande :	j	h
- Durée de l'argumentation en défense :	j	h
- Durée de l'argumentation de :	j	h
- Durée totale de l'instruction (1 jour = 5 heures)	jrs	hres

Services requis
☐ Les services d'un interprète sont requis pour le témoignage de ;
☐ Le moyen technologique suivant est requis en vue de l'instruction :

N.B. : « Si la déclaration ne peut être commune, le demandeur ou à défaut une autre partie produit la déclaration et la notifie aux autres parties. Celle-ci est réputée confirmée, à moins que les autres parties n'indiquent, dans les 15 jours qui suivent la notification de la déclaration, ce qui doit selon eux y être ajouté ou retranché. »
(174 in fine C.p.c.)

Signé, le

Partie demanderesse
ou
Me
Procureur(s) en demande

Partie défenderesse
ou
Me
Procureur(s) en défense

Partie
ou
Me
Procureur(s) de

Partie
ou
Me
Procureur(s) de

ANNEXE 5

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT PAR

DÉCLARATION COMMUNE

MATIÈRE FAMILIALE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District :
N° de dossier :

COUR SUPÉRIEURE

Partie demanderesse

c.

Partie défenderesse

et

Partie

**DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION
ET JUGEMENT PAR DÉCLARATION COMMUNE**
Cour supérieure du Québec - division de Montréal – matière familiale
(articles 173 et 174 C.p.c.)

Cette demande d'inscription et la déclaration commune qui y est jointe sont complétées à l'initiative :

☐ de l'ensemble des parties au dossier;

☐ de la seule partie demanderesse.

I – LES PARTIES ET LEURS AVOCATS	
Partie demanderesse	Avocat responsable
Nom :	Nom :
Adresse :	Cabinet :
	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Télécopieur :	Télécopieur :
Courriel :	Courriel :

Partie défenderesse	Avocat responsable
Nom :	Nom :

Adresse :	Cabinet :
	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Télécopieur :	Télécopieur :
Courriel :	Courriel :

Partie	Avocat responsable
Nom :	Nom :
	Cabinet :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Télécopieur :	Télécopieur :
Courriel :	Courriel :

II – LE LITIGE	
Nature du litige :	
Montant :	
Demande reconventionnelle :	☐ oui ☐ non
Nature :	
Montant de la demande reconventionnelle :	

Questions en litige (les deux parties cochent <u>tous</u> les sujets litigieux au dossier) :		
☐ Garde d'enfants	☐ Droits d'accès	☐ Autorité parentale
☐ Pension pour enfants	☐ Pension pour conjoint	☐ Arrérages
Revenus du ☐ Demandeur ☐ Défendeur	☐ Revenus des enfants	☐ Frais particuliers
☐ Difficultés (ou excessives)	☐ Partage du patrimoine	☐ Partage du régime matrimonial
☐ Somme globale	☐ Prestation compensatoire	☐ Provision pour frais
☐ Outrage au tribunal	☐ Enlèvement international	☐ Autre:

Liste des faits admis par les parties :

- 1- []
- 2- []
- 3- []

Liste des points à trancher par expertise :

- 1- []
- 2- []
- 3- []

III – LES PIÈCES ET ÉLÉMENTS DE PREUVE

La partie demanderesse (cocher seulement les cases visant les documents qui seront produits)

- ☐ **confirme** qu'elle produit – avec cette déclaration commune – un inventaire complet et à jour des pièces communiquées par elle (248 al. 1 C.p.c.) ;
- ☐ **confirme** qu'elle a produit au dossier:
 - ☐ tous les documents nécessaires à la fixation de la pension pour enfants;
 - ☐ tous les documents nécessaires à la fixation de la pension pour conjoint;
 - ☐ son *État du patrimoine familial*; ☐ son *État de la société d'acquêts*;
- ☐ **confirme** qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :
 - déclarant : [] - date de l'écrit : []
 - déclarant : [] - date de l'écrit : []
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes (selon 223 et 227 C.p.c.) :
 - témoin : [] - date de l'interro : []
 - témoin : [] - date de l'interro : []
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les rapports d'expertise (selon 239 al. 2 et 293 C.p.c.) des personnes suivantes :
 - nom : [] - date : []
 - domaine d'expertise : [] - cote au plumitif : []
 - nom : [] - date : []
 - domaine d'expertise : [] - cote au plumitif : []

La partie défenderesse (cocher seulement les cases visant les documents qui seront produits)

- ☐ **confirme** qu'elle produit – avec cette déclaration commune – un inventaire complet et à jour des pièces communiquées par elle (248 al. 1 C.p.c.) ;
- ☐ **confirme** qu'elle a produit au dossier:
- ☐ tous les documents nécessaires à la fixation de la pension pour enfants;
- ☐ tous les documents nécessaires à la fixation de la pension pour conjoint;
- ☐ son *État du patrimoine familial*; ☐ son *État de la société d'acquêts* ;
- ☐ **confirme** qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :
- déclarant : - date de l'écrit :
- déclarant : - date de l'écrit :
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes (selon 223 et 227 C.p.c.) :
- témoin : - date de l'interro :
- témoin : - date de l'interro :
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les rapports d'expertise (selon 239 al. 2 et 293 C.p.c.) des personnes suivantes :
- nom : - date :
- domaine d'expertise : - cote au plumitif :
- nom : - date :
- domaine d'expertise : - cote au plumitif :

La partie (cocher seulement les cases visant les documents qui seront produits)

- ☐ **confirme** qu'elle a produit – avec cette déclaration commune – un inventaire complet et à jour des pièces communiquées par elle (248 al. 1 C.p.c.) ;
- ☐ **confirme** qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :
- déclarant : - date de l'écrit :
- déclarant : - date de l'écrit :
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes (selon 223 et 227 C.p.c.) :
- témoin : - date de l'interro :
- témoin : - date de l'interro :
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les rapports d'expertise (selon 239 al. 2 et 293 C.p.c.) des personnes suivantes :
- nom : - date :
- domaine d'expertise : - cote au plumitif :
- nom : - date :
- domaine d'expertise : - cote au plumitif :

IV – L'INSTRUCTION

Liste des témoins

(Veuillez estimer le plus justement possible la durée des témoignages, incluant les contre-interrogatoires)

Nom des témoins en demande	Sujet du témoignage	Français ou Anglais	Ordinaire ou Expert	Durée interro.	Durée totale contre-interro.	Durée totale témoin
		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	h	h	h
		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	h	h	h
		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	h	h	h
		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	h	h	h

Durée totale de la preuve en demande (1 jour = 5 heures) **jrs** **hres**

Nom des témoins en défense	Sujet du témoignage	Français ou Anglais	Ordinaire ou Expert	Durée interro.	Durée totale contre-interro.	Durée totale témoin
		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	h	h	h
		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	h	h	h
		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	h	h	h
		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	h	h	h

Durée totale de la preuve en défense (1 jour = 5 heures) **jrs** **hres**

Nom des témoins en	Sujet du témoignage	Français ou Anglais	Ordinaire ou Expert	Durée interro.	Durée totale contre-interro.	Durée totale témoin
		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	h	h	h
		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	h	h	h
		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	h	h	h
		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	h	h	h

Durée totale de la preuve de (1 jour = 5 heures) **jrs** **hres**

Durée de l'instruction		
- Durée de la preuve en demande :	j	h
- Durée de la preuve en défense :	j	h
- Durée de la preuve de :	j	h
- Durée de l'argumentation en demande :	j	h
- Durée de l'argumentation en défense :	j	h
- Durée de l'argumentation de :	j	h
- Durée totale de l'instruction (1 jour = 5 heures)	jrs	hres

Services requis

☐ Les services d'un interprète sont requis pour le témoignage de [redacted] ;

☐ Le moyen technologique suivant est requis en vue de l'instruction : [redacted]

N.B. : « Si la déclaration ne peut être commune, le demandeur ou à défaut une autre partie produit la déclaration et la notifie aux autres parties. Celle-ci est réputée confirmée, à moins que les autres parties n'indiquent, dans les 15 jours qui suivent la notification de la déclaration, ce qui doit selon eux y être ajouté ou retranché. »
(174 in fine C.p.c.)

Signé, le [redacted]

Partie demanderesse

ou

Me [redacted]

Procureur(s) en demande

Partie défenderesse

ou

Me [redacted]

Procureur(s) en défense

Partie [redacted]

ou

Me [redacted]

Procureur(s) de [redacted]

ANNEXE 6

DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI POUR INSCRIRE LE DOSSIER
POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU**

C O U R S U P É R I E U R E

NO.:

DEMANDE ACCORDÉE :
HOMOLOGUE l'entente intervenue
entre les parties et leur ORDONNE de
s'y conformer

Gatineau, le _____

Juge ou Greffier spécial

Partie demanderesse

c.

Partie défenderesse

PROLONGATION DU DÉLAI POUR INSCRIRE LE DOSSIER

Le délai pour inscrire le dossier pour instruction et jugement est le _____.
Les parties, par l'entremise de leurs avocats soussignés, demande une prolongation du
délai pour inscrire le dossier pour instruction et jugement d'une jusqu'au
_____ pour les motifs suivants :

La présente demande est accompagnée d'un protocole de l'instance modifiée.

SIGNÉ À GATINEAU, ce _____

Avocat(e) de la partie demanderesse
(nom en lettres moulées)

Avocat(e) de la partie défenderesse
(nom en lettres moulées)

Partie non représentée

**C A N A D A
PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF GATINEAU**

S U P E R I O R C O U R T

No:

APPLICATION GRANTED:
HOMOLOGATES the agreement
between the parties and ORDERS them
to comply therewith

v.

Applicant

Defendant

Gatineau, on _____

Judge or Special Clerk

EXTENSION OF THE TIME LIMIT TO SET THE CASE DOWN

The time limit to set the case down for trial and judgment is _____. The parties, through their undersigned attorneys, apply for an extension of the time limit to set the case down for trial and judgment until _____, for the following reasons:

This application is accompanied by an amended case protocol.

SIGNED IN GATINEAU, on _____

Counsel for the applicant
(Print name)

Counsel for the defendant
(Print name)

Unrepresented party

ANNEXE 7

**DÉCLARATION COMMUNE POUR FIXATION D'UNE AUDIENCE DE PLUS DE DEUX HEURES
MATIÈRE CIVILE ET PROCÉDURES PARTICULIÈRES**

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC district de _____ NO : _____	COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE CIVILE ☐ RECOURS EXTRAORDINAIRE ☐ DEMANDE POUR JUGEMENT DÉCLARATOIRE ☐ DEMANDE EN INJONCTION INTERLOCUTOIRE ☐ DÉFENSE ORALE ☐ TOUTE AUTRE MATIÈRE RELEVANT DE LA PRATIQUE CIVILE DATE : _____
DÉCLARATION COMMUNE POUR FIXATION D'UNE AUDIENCE DE PLUS DE DEUX HEURES	

☐ Sans enquête : remplir la première partie ☐ Avec enquête : remplir la première partie et les portions pertinentes de la deuxième partie
--

1. IDENTIFICATION DES AVOCATS OU DES PARTIES SE REPRÉSENTANT ELLES-MÊMES

PARTIE REQUÉRANTE	AVOCAT(S) RESPONSABLE(S)
NOM ¹	NOM
	CABINET
	ADRESSE
	TÉLÉPHONE
	TÉLÉCOPIEUR
	COURRIEL

PARTIE INTIMÉE	AVOCAT(S) RESPONSABLE(S)
NOM ¹	NOM
	CABINET
	ADRESSE
	TÉLÉPHONE
	TÉLÉCOPIEUR
	COURRIEL

¹ Si la partie se représente seule, indiquer l'adresse et le numéro de téléphone.

N° : _____

AUTRE(S) PARTIE(S)

AVOCAT(S) RESPONSABLE(S)

NOM ¹	NOM
	CABINET
	ADRESSE
	TÉLÉPHONE
	TÉLÉCOPIEUR
	COURRIEL

PREMIÈRE PARTIE

2. NATURE DE LA DEMANDE

- | | | | |
|---|---|--|--|
| ☐ Déclinatoire | ☐ Rétractation de jugement
(rescisoire) | ☐ Injonction interlocutoire | ☐ Jugement déclaratoire |
| ☐ Irrecevabilité | ☐ Annulation de saisie | ☐ Mandamus | ☐ Soins |
| ☐ Homologation de sentence arbitrale | ☐ Outrage au tribunal | ☐ Révision judiciaire | ☐ Abus de procédure |
| ☐ Autres : _____ | | | |

Nature de la cause au fond : _____

Montant en litige

\$

Demande reconventionnelle

\$

3. QUESTIONS EN LITIGE POUR L'INSTRUCTION VISÉE PAR CE FORMULAIRE

4. TEMPS DE LECTURE POUR LE JUGE

DURÉE :

5. DURÉE TOTALE DE LA PREUVE TESTIMONIALE SI ENQUÊTE (pour le détail, voir la section 10)

DURÉE :

6. ARGUMENTATION

	DURÉE
PARTIE REQUÉRANTE	
PARTIE INTIMÉE	
AUTRE(S) PARTIE(S)	
DURÉE TOTALE DE L'ARGUMENTATION	

DURÉE TOTALE DE L'AUDITION : _____

(Faire le calcul en présumant 5 hres par jour)

N° : _____

REPRÉSENTATIONS ET ENGAGEMENTS

Je me déclare prêt(e) à procéder sur la foi des représentations décrites aux présentes. J'ai de plus informé mon(ma) client(e) :

- du contenu des présentes et de la politique de la Cour en matière de remise voulant que toute demande de remise ne soit accordée que pour des motifs sérieux et pourra impliquer le paiement des frais causés à la partie adverse par la remise;
- qu'au lieu de procéder à l'audience au mérite ici demandée, il y a possibilité de négocier un règlement hors cour partiel ou total du litige par la voie d'une médiation privée ou par la voie d'une conférence de règlement à l'amiable.

RAPPEL : Les coûts (honoraires et frais) reliés à la préparation et à l'audience demandée, selon les paramètres contenus aux présentes, doivent être proportionnés eu égard à la nature et la complexité de la ou des requêtes (art. 18 C.p.c).

PARTIE REQUÉRANTE

PARTIE INTIMÉE

AUTRE(S) PARTIE(S)

DEUXIÈME PARTIE : AUDIENCE AVEC ENQUÊTE

7. ADMISSIONS

8. PIÈCES COMMUNIQUÉES POUR L'AUDITION DE LA DEMANDE

COTE ²	DESCRIPTION (ou indiquer uniquement la cote et joindre une liste des pièces cotées)	CONTENU ADMIS	ADMISSION DE L'AUTHENTICITÉ SANS ADMISSION DU CONTENU	ADMISSION DE LA RÉCEPTION SANS ADMISSION DU CONTENU
PARTIE REQUÉRANTE				
PARTIE INTIMÉE				
AUTRE(S) PARTIE(S)				

9. EXPERTISES PERTINENTES POUR L'AUDITION DE LA DEMANDE

Les experts ont concilié leurs opinions conformément à l'article 240 C.p.c. (Cocher) : OUI ☐ NON ☐

Si oui, identifier :

² Les parties devraient éviter de dupliquer les pièces; si une pièce est produite par une partie, l'autre partie devrait y référer sans la produire à nouveau. Si plus d'une partie a produit la même pièce, veuillez indiquer toutes les cotes sous lesquelles la pièce a été produite.

N° : _____

COTE	NOM DE L'EXPERT	DOMAINE D'EXPERTISE
PARTIE REQUÉRANTE		
La partie a communiqué les curriculum vitae, compte d'honoraires et tarif de ses experts ³ : OUI ☐ (cocher)		
PARTIE DÉFENDERESSE / INTIMÉE		
La partie a communiqué les curriculum vitae, compte d'honoraires et tarif de ses experts ⁶ : OUI ☐ (cocher)		
AUTRE(S) PARTIE(S)		
La partie a communiqué les curriculum vitae, compte d'honoraires et tarif de ses experts ⁶ : OUI ☐ (cocher)		

10. LISTE DES TÉMOINS

Note : Les estimations de durée doivent être faites avec sérieux et le plus précisément possible, de manière à faire une évaluation réaliste de la durée globale de l'audition et du temps approximatif disponible pour chacune des parties, même si, à l'intérieur de la plage de temps ainsi disponible pour chaque partie, les durées des interrogatoires et contre-interrogatoires pourraient varier à l'audition.

TÉMOINS	LANGUE (F/A)	INTER- PRÈTE	OBJET DU TÉMOIGNAGE	DURÉE INTERRO	DURÉE CONTRE-INTERROGATOIRES (POUR CHACUNE DES AUTRES PARTIES)				TEMPS TOTAL TÉMOIN
PARTIE DEMANDERESSE / REQUÉRANTE									
TÉMOINS ORDINAIRES									
TÉMOINS EXPERTS									
PARTIE DÉFENDERESSE / INTIMÉE									
TÉMOINS ORDINAIRES									
TÉMOINS EXPERTS									

³ Art. 18.2 R.p.c. : « La partie qui produit un rapport d'expertise doit aussi produire le curriculum vitae de son auteur, son compte d'honoraires à jour et son tarif actuel pour participation à une audience au fond. »

N° : _____

AUTRE(S) PARTIE(S)									
TÉMOINS ORDINAIRES									
TÉMOINS EXPERTS									

11. LISTE DES DÉCLARATIONS ÉCRITES PRODUITES EN VERTU DE L'ARTICLE 292 C.P.C. POUR VALOIR À TITRE DE TÉMOINGAGE

- DÉCLARANT : _____	- DATE DE L'ÉCRIT : _____	PRÉSENCE REQUISE : ☐
- DÉCLARANT : _____	- DATE DE L'ÉCRIT : _____	PRÉSENCE REQUISE : ☐
- DÉCLARANT : _____	- DATE DE L'ÉCRIT : _____	PRÉSENCE REQUISE : ☐

RÉSERVÉ AU JUGE OU AU GREFFIER SPÉCIAL

SUR LA FOI DES REPRÉSENTATIONS CI-DESSUS FAITES PAR LES PARTIES, L'AUDITION DE LA OU DES REQUÊTES (COTE(S) _____) EST FIXÉE POUR UNE DURÉE DE _____ JOURS.

DATE(S) DE L'AUDIENCE : _____
DU PALAIS DE JUSTICE DE _____

SALLE _____

_____, LE _____ 201_

SIGNATURE _____
HONORABLE (NOM) _____
OU GREFFIER SPÉCIAL (NOM) _____

RÉSERVÉ AU JUGE

MODIFICATIONS (À L'APPEL DU RÔLE, INDICER ICI LES CHANGEMENTS INTERVENUS DE NATURE À RÉDUIRE LES QUESTIONS EN LITIGE ET/OU LE TEMPS DE L'INSTRUCTION)

N° : _____

DATE(S) DE L'AUDIENCE : _____

SALLE _____

DU PALAIS DE JUSTICE DE _____

_____, LE _____ 201

SIGNATURE _____

HONORABLE (NOM) _____

ANNEXE 8
DÉCLARATION COMMUNE POUR FIXATION D'UNE AUDIENCE DE PLUS DE DEUX HEURES
MATIÈRE FAMILIALE

No dossier :

**DÉCLARATION COMMUNE POUR FIXATION D'UNE AUDIENCE
AVEC ENQUÊTE ET ARGUMENTATION DE PLUS DE DEUX HEURES
(ne compléter que les sections pertinentes)**

1. DÉSIGNATION DES PARTIES

DÉSIGNATION DES AVOCATS (ES) OU DES PARTIES SE REPRÉSENTANT ELLES-MÊMES (inclure adresse postale, courriel, numéros de téléphone et de télécopieur)

PARTIE REQUÉRANTE		
PARTIE INTIMÉE		
ENFANT(S) OU AUTRE		

2. DESCRIPTION DE LA OU DES REQUÊTES : Demande de la défenderesse en modification de jugement

3. LES QUESTIONS EN LITIGE QUI SERONT DÉBATTUES EN PRATIQUE

- | | | | |
|--|---|---|---|
| ☐ Garde | ☐ Aliénation parentale | ☐ Droit d'accès | ☐ Enlèvement international |
| ☐ P/A pour enfant(s) | ☐ P/A pour époux | ☐ Frais particuliers | ☐ Difficultés excessives |
| ☐ Revenus de monsieur | ☐ Revenus de madame | ☐ Revenus (enfants) | ☐ Arrérages |
| ☐ Monsieur est travailleur autonome | ☐ Madame est travailleuse autonome | ☐ Provision pour frais | ☐ Outrage au tribunal |
| ☐ Autres : _____ | | | |

S'agit-il d'une demande de modification d'un jugement? ☐ oui ☐ non

Existe-t-il une ordonnance de sauvegarde en vigueur? ☐ oui ☐ non

Le litige met-il en cause la *Loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et inter provincial d'enfants*, L.R.Q., c. A-23.01? ☐ oui ☐ non

4. NOMBRE DE REMISES (Indiquez le nombre de remises de la procédure, incluant les remises pro forma) _____

5. PIÈCES POUR L'INSTRUCTION DE LA REQUÊTE

	Cote	Intitulé	Admise ☒	Production uniquement ☒
PARTIE REQUÉRANTE ☐ Déjà produites			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐

	Cote	Intitulé	Admise ☒	Production uniquement ☒
PARTIE INTIMÉE ☐ Déjà produites			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
ENFANT(S) OU AUTRE ☐ Déjà produites			☐	☐
			☐	☐

6. EXPERTISES (le cas échéant)

Les parties ont opté de se prévaloir du Service d'expertises psychosociales de la Cour supérieure pour l'obtention, sans frais, d'une expertise psychosociale conjointe qui est produite au dossier. ☐ oui ☐ non

La partie demanderesse ☐ et/ou la partie défenderesse ☐ a (ont) l'intention de demander à l'expert du Service d'expertise psychosociale de la Cour supérieure de témoigner lors de l'instruction. ☐ oui ☐ non

Si oui, justifier _____

Les rapports d'experts privés pertinents à l'instruction de la ou des requêtes ont été communiqués aux autres parties (si applicable)

	Cote	Nom de l'expert	Domaine d'expertise	Qualité d'expert	
				Admise ☒	Non-admise MOTIF
PARTIE REQUÉRANTE				☐	
				☐	
PARTIE INTIMÉE				☐	
				☐	
ENFANT(S) OU AUTRE				☐	
				☐	

7. ADMISSIONS SUGGÉRÉES (aux fins de l'audience de la ou des requêtes)

PARTIE REQUÉRANTE	1.	
	2.	
	3.	
PARTIE INTIMÉE	1.	
	2.	
	3.	
ENFANT(S) OU AUTRE	1.	
	2.	

8. LISTE DES TÉMOINS N.B. SI NON IDENTIFIÉS, INDIQUER POURQUOI ET COMPLÉTER «OBJET DE SON TÉMOIGNAGE»

La PARTIE REQUÉRANTE entend faire témoigner les personnes suivantes lors de l'instruction :

Nom	Objet de son témoignage	français	anglais	interprète	Durée	
					en chef	contre-int.
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		

		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
TOTAL						

La **PARTIE REQUÉRANTE** confirme qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :

- déclarant : ☐	- date de l'écrit : ☐	présence requise : ☐
- déclarant : ☐	- date de l'écrit : ☐	présence requise : ☐
- déclarant : ☐	- date de l'écrit : ☐	présence requise : ☐

La **PARTIE INTIMÉE** entend faire témoigner les personnes suivantes lors de l'instruction :

Nom	Objet de son témoignage	français	anglais	interprète	Durée	
					en chef	contre-int.
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
TOTAL						

La **PARTIE INTIMÉE** confirme qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :

- déclarant : ☐	- date de l'écrit : ☐	présence requise : ☐
- déclarant : ☐	- date de l'écrit : ☐	présence requise : ☐
- déclarant : ☐	- date de l'écrit : ☐	présence requise : ☐

ENFANTS OU AUTRE entend(ent) faire témoigner les personnes suivantes lors de l'instruction :

Nom	Objet de son témoignage	français	anglais	interprète	Durée	
					en chef	contre-int.
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
TOTAL						

9. DURÉE DE L'AUDITION

TEMPS DE LECTURE POUR LE JUGE (affidavits et/ou interrogatoires hors cour)	
--	--

DURÉE TOTALE DE LA PREUVE TESTIMONIALE (en chef et contre-interrogatoire)		ARGUMENTATION
Partie requérante		
Partie intimée		
Enfant(s) ou autre		
SOUS-TOTAL		
TOTAL POUR L'AUDIENCE		

10. REVENUS DES PARTIES

Monsieur déclare que ses revenus annuels sont de : \$

Madame déclare que ses revenus annuels sont de : \$

11. REPRÉSENTATIONS ET ENGAGEMENTS

Je me déclare prêt(e) à procéder sur la foi des représentations (et des pièces et des expertises, le cas échéant) décrites aux présentes.

Tous les formulaires ou documents pertinents requis en vertu du Code de procédure civile ou du Règlement de procédure en matière familiale ont été mis à jour, produits et communiqués à la partie adverse.

- ☐ Rapport de médiation
- ☐ Annexe 1 dûment complété
☐ Rapport d'impôt
- ☐ 444 C.p.c.

Je m'engage à respecter les temps de l'audience ci-dessus indiqués pour ma preuve et mon argumentation.

J'ai informé mon(ma) client(e) du contenu des présentes et de la politique de la Cour en matière de remise voulant que toute demande de remise ne soit accordée que pour des motifs sérieux et qu'elle pourra impliquer le paiement des frais causés à la partie adverse par la remise.

J'ai également informé mon (ma) client(e) qu'au lieu de procéder à l'audience ici demandée, il y a possibilité de négocier un règlement hors cour partiel ou total du litige par la voie d'une médiation privée ou par la voie d'une conférence de règlement à l'amiable présidée par un juge de la Cour supérieure.

J'estime que les coûts (honoraires et frais) reliés à la préparation et à l'audience demandée, selon les paramètres contenus aux présentes, sont proportionnés eu égard à la nature et la complexité de la ou des requêtes (art. 18 C.p.c.). SINON, INDIQUEZ POURQUOI.

Et j'ai signé, ce _____

Avocat (e) de la partie requérante ou Partie requérante

REPRÉSENTATIONS ET ENGAGEMENTS

Je me déclare prêt(e) à procéder sur la foi des représentations (et des pièces et des expertises, le cas échéant) décrites aux présentes.

Tous les formulaires ou documents pertinents requis en vertu du Code de procédure civile ou du Règlement de procédure en matière familiale ont été mis à jour, produits et communiqués à la partie adverse.

- ☐ Rapport de médiation
- ☐ Annexe 1 dûment complété
 - ☐ Rapport d'impôt
- ☐ 444 C.p.c.

Je m'engage à respecter les temps de l'audience ci-dessus indiqués pour ma preuve et mon argumentation.

J'ai informé mon(ma) client(e) du contenu des présentes et de la politique de la Cour en matière de remise voulant que toute demande de remise ne soit accordée que pour des motifs sérieux et qu'elle pourra impliquer le paiement des frais causés à la partie adverse par la remise.

J'ai également informé mon (ma) client(e) qu'au lieu de procéder à l'audience ici demandée, il y a possibilité de négocier un règlement hors cour partiel ou total du litige par la voie d'une médiation privée ou par la voie d'une conférence de règlement à l'amiable présidée par un juge de la Cour supérieure.

J'estime que les coûts (honoraires et frais) reliés à la préparation et à l'audience demandée, selon les paramètres contenus aux présentes, sont proportionnés eu égard à la nature et la complexité de la ou des requêtes (art. 18 C.p.c.). SINON, INDIQUEZ POURQUOI.

Et j'ai signé, ce _____

Avocat (e) de la partie intimée ou Partie intimée

REPRÉSENTATIONS ET ENGAGEMENTS

Je me déclare prêt(e) à procéder sur la foi des représentations (et des pièces et des expertises, le cas échéant) décrites aux présentes.

Tous les formulaires ou documents pertinents requis en vertu du Code de procédure civile ou du Règlement de procédure en matière familiale ont été produits et communiqués à la partie adverse.

Je m'engage à respecter les temps de l'audience ci-dessus indiqués pour ma preuve et mon argumentation.

Si applicable: J'ai également informé mon (mes) clients(es) qu'au lieu de procéder à l'audience ici demandée, il y a possibilité de négocier un règlement hors cour partiel ou total du litige par la voie d'une médiation privée ou par la voie d'une conférence de règlement à l'amiable présidée par un juge de la Cour supérieure.

J'estime que les coûts (honoraires et frais) reliés à la préparation et à l'audience demandée, selon les paramètres contenus aux présentes, sont proportionnés eu égard à la nature et la complexité de la ou des requêtes (art. 18 C.p.c.). SINON, INDIQUEZ POURQUOI.

Et j'ai signé, ce _____

Avocat (e) de l'(des) enfant(s) ou autre

RÉSERVE AU JUGE OU AU GREFFIER SPÉCIAL

Sur la foi des représentations ci-dessus faites par les parties, l'audition de la ou des requêtes (cote(s) _____) est fixée pour une durée de _____ jours.

Date(s) de l'audience : _____
du palais de justice de _____.

Salle _____

_____, le _____ 2016

Signature _____

Honorable (NOM) _____

ou Greffier spécial (NOM) _____

RÉSERVE AU JUGE

MODIFICATIONS (à l'appel du rôle, indiquer ici les changements intervenus de nature à réduire les questions en litige et/ou le temps de l'instruction)

Date(s) de l'audience : _____
du palais de justice de _____.

Salle _____

_____, le _____ 2016

Signature _____

Honorable (NOM) _____

SUPERIOR COURT

DISTRICT OF GATINEAU

FAMILY DIVISION

File number:

**JOINT DECLARATION FOR THE PURPOSE OF SCHEDULING A HEARING
WITH PROOF AND ARGUMENT LASTING MORE THAN TWO HOURS
(Complete only the relevant sections)**

1. THE PARTIES' NAMES

THE LAWYERS' NAMES OR THE NAMES OF SELF-REPRESENTED PARTIES
(Include the mailing address, e-mail, telephone and fax numbers)

APPLICANT		
RESPONDENT		
CHILDREN OR OTHERS		

2. DESCRIPTION OF THE MOTION(S) Demand in modification of the accessory measures and interim measures

3. THE ISSUES TO BE DEALT WITH IN PRACTICE COURT

- | | | | |
|---|--|--|--|
| ☐ Custody – Child Abduction | ☐ Parental Alienation | ☐ Access Rights | ☐ International |
| ☐ Child Support | ☐ Spousal Support | ☐ Special Expenses | ☐ Undue Hardship |
| ☐ The Husband's Income | ☐ The Wife's Income | ☐ The Child's Income | ☐ Arrears |
| ☐ The Husband is self employed | ☐ The Wife is self employed | ☐ Provision for costs | ☐ Contempt of Court |
| ☐ Other : _____ | | | |

Is it a request to modify a judgment?

☐ Yes ☐ No

Is a Safeguard Order in force?

☐ Yes ☐ No

Does the case involve the *Act Respecting the Civil Aspects of International and Interprovincial Child Abduction*, R.S.Q., ch. A-23.01?

☐ Yes
☐ No

4. NUMBER OF POSTPONEMENTS (Indicate the number of postponements of the motion, including those done pro forma) _____

5. EXHIBITS REQUIRED FOR THE MOTION

	Exhibit Number	Description	Admitted ☒	For Filing Only ☒
APPLICANT ☐ Previously Filed			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐

	Exhibit Number	Description	Admitted ☒	For Filing Only ☒
RESPONDENT ☐ Previously Filed			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
CHILDREN OR OTHERS ☐ Previously Filed			☐	☐
			☐	☐

6. EXPERTS, REPORTS (where applicable)

The parties have used the Service d'expertises psychosociales of the Superior Court to obtain a joint psychosocial evaluation at no charge that has been filed into the Court record ☐ Yes ☐ No

The Applicant ☐ and/or the Respondent ☐ has/have the intention of examining the expert from the Service d'expertises psychosociales of the Superior Court at the hearing ☐ Yes ☐ No

If yes, explain why _____

The reports of any privately-engaged experts to be used for the motions have been communicated to the other parties (where applicable)

	Exhibit Number	Expert's Name	Area of Expertise	Qualification as an expert	
				Admitted ☒	Not Admitted REASON
APPLICANT				☐	
				☐	
RESPONDENT				☐	
				☐	
CHILDREN OR OTHER				☐	
				☐	

7. SUGGESTED ADMISSIONS (for the hearing of the motion(s))

APPLICANT	1.	
	2.	
	3.	
RESPONDENT	1.	
	2.	
	3.	
CHILDREN OR OTHER	1.	
	2.	

8. LIST OF WITNESSES (N.B. - IF A WITNESS IS NOT IDENTIFIED, EXPLAIN WHY AND COMPLETE THE SECTION : SUBJECT OF THE TESTIMONY)

The APPLICANT will examine the following witnesses at the hearing :

Name	Subject of the testimony	French	English	Interpreter	Duration	
					in chief	cross examination
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		

		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
TOTAL						

The APPLICANT confirms that she/he has produced in the Court file the following written statements as per section 292 C.P.C.:

- Name :	- date of the statement :	Presence required : ☐
- Name :	- date of the statement :	Presence required : ☐
- Name :	- date of the statement :	Presence required : ☐

The RESPONDENT will examine the following witnesses at the hearing :

Name	Subject of the testimony	French	English	Interpreter	Duration	
					in chief	cross examination
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
TOTAL						

The RESPONDENT confirms that she/he has produced in the Court file the following written statements as per section 292 C.P.C.:

- Name :	- date of the statement :	Presence required : ☐
- Name :	- date of the statement :	Presence required : ☐
- Name :	- date of the statement :	Presence required : ☐

The CHILDREN OR OTHER PARTICIPANTS will examine the following witnesses at the hearing :

Name	Subject of the testimony	French	English	Interpreter	Duration	
					In chief	cross examination
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
		☐	☐	☐		
TOTAL						

9. DURATION OF THE HEARING

READING TIME REQUIRED FOR THE JUDGE (affidavits or transcripts)	
---	--

DURATION OF THE ORAL EVIDENCE (in chief and cross examination)		ARGUMENT
Applicant		
Respondent		
Children or other		
SUB-TOTAL		
TOTAL FOR THE HEARING		

10. INCOME OF THE PARTIES

The Husband declares that his annual income is :

 \$

The Wife declares that her annual income is :

 \$

11. REPRÉSENTATIONS AND UNDERTAKINGS

I hereby declare that I am ready to proceed in accordance with the representations (and exhibits and experts' opinion, where applicable) made herein.

All forms and relevant documents required under the Code of Civil Procedure and the Rules of Practice in Family Matters have been updated, filed and communicated to the opposing party.

- ☐ Mediator's Report
- ☐ Schedule 1 duly completed
- ☐ Income Tax Return
- ☐ Art. 444 C.C.P.

I undertake to respect the hearing time indicated above for my proof and argument.

I have informed my client of the contents of the present declaration and of the policy of the Court to the effect that a postponement is to be granted only for serious reasons and that a postponement may result in an order to pay the costs of the opposing party caused thereby.

I have also informed my client that, in lieu of the hearing requested herein, it is possible to attempt to negotiate a partial or complete settlement of the matter through either private mediation or a settlement conference presided by a judge.

I believe that the costs (fees and disbursements) related to the preparation of and attendance at the hearing requested, in accordance with the criteria indicated herein, are proportionate in terms of the nature and the complexity of the motions (article 18 C.C.P.). IF NOT, INDICATE THE REASON.

And I have signed this _____

Attorney for Applicant, or Applicant

REPRESENTATIONS AND UNDERTAKINGS

I hereby declare that I am ready to proceed in accordance with the representations (and exhibits and experts' opinion, where applicable) made herein.

All forms and relevant documents required under the Code of Civil Procedure and the Rules of Practice in Family Matters have been updated, filed and communicated to the opposing party.

- ☐ Mediator's Report
- ☐ Schedule 1 duly completed
- ☐ Income Tax Return
- ☐ Art. 444 C.C.P.

I undertake to respect the hearing time indicated above for my proof and argument.

I have informed my client of the contents of the present declaration and of the policy of the Court to the effect that a postponement is to be granted only for serious reasons and that a postponement may result in an order to pay the costs of the opposing party caused thereby.

I have also informed my client that, in lieu of the hearing requested herein, it is possible to attempt to negotiate a partial or complete settlement of the matter through either private mediation or a settlement conference presided by a judge of the Superior Court.

I believe that the costs (fees and disbursements) related to the preparation of and attendance at the hearing requested, in accordance with the criteria indicated herein, are proportionate in terms of the nature and the complexity of the motions (article 18 C.C.P.). IF NOT, INDICATE THE REASON.

And I have signed this _____

Attorney for Respondent, or Respondent

REPRESENTATIONS AND UNDERTAKINGS

I hereby declare that I am ready to proceed in accordance with the representations (and exhibits and experts' opinion, where applicable) made herein.

All forms and relevant documents required under the Code of Civil Procedure and the Rules of Practice in Family Matters have been updated, filed and communicated to the opposing party.

- ☐ Mediator's Report
- ☐ Schedule 1 duly completed
- ☐ Income Tax Return

☐ Art. 444 C.C.P.

I undertake to respect the hearing time indicated above for my proof and argument.

I have informed my client of the contents of the present declaration and of the policy of the Court to the effect that a postponement is to be granted only for serious reasons and that a postponement may result in an order to pay the costs of the opposing party caused thereby.

I have also informed my client that, in lieu of the hearing requested herein, it is possible to attempt to negotiate a partial or complete settlement of the matter through either private mediation or a settlement conference presided by a judge.

I believe that the costs (fees and disbursements) related to the preparation of and attendance at the hearing requested, in accordance with the criteria indicated herein, are proportionate in terms of the nature and the complexity of the motions (article 18 C.C.P.). IF NOT, INDICATE THE REASON.

And I have signed this _____

Attorney for Children, or Other

RÉSERVE AU JUGE OU AU GREFFIER SPÉCIAL

Sur la foi des représentations ci-dessus faites par les parties, l'audition de la ou des requêtes (cote(s) _____) est fixée pour une durée de _____ jours.

Date(s) de l'audience : _____
du palais de justice de _____.

Salle _____

_____, le _____ 2016

Signature _____

Honorable (NOM) _____

ou Greffier spécial (NOM) _____

RÉSERVE AU JUGE

MODIFICATIONS (à l'appel du rôle, indiquer ici les changements intervenus de nature à réduire les questions en litige et/ou le temps de l'instruction)

Date(s) de l'audience : _____
du palais de justice de _____.

Salle _____

_____, le _____ 2016

Signature _____

Honorable (NOM) _____

ANNEXE 9

LISTE DES LIENS TEAMS PERMANENTS POUR LES SALLES D'AUDIENCE VIRTUELLES

Liste Teams permanents des salles d'audience palais de justice de Gatineau

COUR DU QUÉBEC

Chambre civile

Chambre criminelle et pénale

Chambre de la jeunesse

ET

COUR SUPÉRIEURE

Chambre civile

Chambre familiale

Palais de justice de GATINEAU

SALLE	LIENS TEAMS VERS LA SALLE D'AUDIENCE
Appel du rôle préliminaire Pratique familiale	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - Appel préliminaire</u> +1 581-319-2194 Canada, Quebec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 798 481 18# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1123699427 Autres instructions relatives à la numérotation VTC
1	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #1 - Gatineau</u> +1 581-319-2194 Canada, Quebec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 779 345 642# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1119508246 Autres instructions relatives à la numérotation VTC
2	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #2 - Gatineau</u> +1 581-319-2194 Canada, Quebec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 639 242 075# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1136723268 Autres instructions relatives à la numérotation VTC
3	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #3 - Gatineau</u> +1 581-319-2194 Canada, Quebec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 198 909 882# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1196887411 Autres instructions relatives à la numérotation VTC
4	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #4 - Gatineau</u> +1 581-319-2194 Canada, Québec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 828 988 551# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1118358267 Autres instructions relatives à la numérotation VTC

5	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #5 - Gatineau</u> +1 581-319-2194 Canada, Québec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 590 096 273# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1129907136 Autres instructions relatives à la numérotation VTC
6	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #6 - Gatineau</u> +1 581-319-2194 Canada, Québec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 963 605 099# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1111987071 Autres instructions relatives à la numérotation VTC
7	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #7 - Gatineau</u> +1 581-319-2194 Canada, Québec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 119 362 313# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1155952994 Autres instructions relatives à la numérotation VTC
8	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #8 - Gatineau</u> +1 581-319-2194 Canada, Québec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 625 988 335# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1117775842 Autres instructions relatives à la numérotation VTC
9	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #9 - Gatineau</u> +1 581-319-2194 Canada, Québec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 793 415 116# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1187765954 Autres instructions relatives à la numérotation VTC
10	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #10 - Gatineau</u> +1 581-319-2194 Canada, Québec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 658 940 530# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1179472427 Autres instructions relatives à la numérotation VTC

11	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #11 - Gatineau</u> +1 581-319-2194 Canada, Québec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 312 121 807# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1155450622 Autres instructions relatives à la numérotation VTC
12	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #12 - Gatineau</u> +1 581-319-2194 Canada, Québec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 730 237 006# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1126694164 Autres instructions relatives à la numérotation VTC
13	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #13 - Gatineau</u> +1 581-319-2194 Canada, Québec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 412 414 030# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1173675504 Autres instructions relatives à la numérotation VTC
14	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #14 - Gatineau</u> +1 581-319-2194 Canada, Québec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 313 427 982# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1160623024 Autres instructions relatives à la numérotation VTC
15	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #15 - Gatineau</u> +1 581-319-2194 Canada, Québec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 162 958 062# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1141343959 Autres instructions relatives à la numérotation VTC
16	<u>Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #16 - Gatineau</u> +1 581-319-2194 Canada, Québec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 994 738 757# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1113711575 Autres instructions relatives à la numérotation VTC

ANNEXE 10

CONSIGNES POUR L'APPEL PROVISOIRE DU RÔLE

Consignes pour l'appel du rôle provisoire salle virtuelle # 11

Ces consignes visent à faciliter la participation des avocats et des parties non représentées à l'appel du rôle provisoire par l'entremise de l'outil Teams

1. Consignes à suivre concernant le déroulement de l'appel du rôle

- 1.1. L'appel du rôle commence à 09h00, mais vous devez vous connecter au moins 10 minutes avant le début de l'appel du rôle (08h50);
- 1.2. L'appel du rôle se déroule sur la plateforme « Microsoft Teams »;

À votre choix, vous pouvez :

Télécharger et installer l'application Teams

Vous aurez alors accès à toutes les fonctionnalités offertes sur la Plateforme;

Accéder à la salle d'audience virtuelle directement sur le Web, sans télécharger ni installer l'application Teams;

Vous n'aurez toutefois pas accès à toutes les fonctionnalités de la plateforme. Par exemple, vous ne verrez qu'un seul participant à la fois sur votre écran;

À noter! Vous devez utiliser le navigateur Chrome ou Microsoft Edge Chromium. Vous ne devez pas utiliser Explorer ou Firefox.

- 1.3. Les coordonnées pour se joindre à l'appel provisoire du rôle virtuel de la salle # 11 sont les suivantes :

a) **par l'outil Teams** : en cliquant sur le lien permanent de connexion de la salle

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #11 - Gatineau](#)

Vous devrez alors inscrire votre nom et cliquez sur « Rejoindre maintenant »

Afin de faciliter le déroulement et l'identification des participants, nous vous invitons à inscrire votre nom de la façon suivante :

Les avocats : Me Prénom, Nom (le nom de la partie représentée);

Les parties non représentées par avocat: Prénom, Nom (précisez : demandeur(esse), défendeur(esse) ou autre);

Pour les personnes qui désirent assister à une audience publique : se limiter à inscrire la mention « public »;

b) par téléphone :

Canada, Québec (Numéro payant) : +1 581-319-2194

Canada (Numéro gratuit) : (833) 450-1741

ID de conférence : 312 121 807#

1.4. Une fois dans la salle, si vous avez utilisé :

1.4.1. le lien de connexion permanent Teams : vous devez fermer votre microphone en cliquant sur l'icône  qui apparaîtra à l'écran;

1.4.2. un téléphone : vous devez désactiver le microphone de votre téléphone, soit le mettre en mode en mode muet et non en mode attente, jusqu'à ce que votre dossier soit appelé. De plus vous ne devez pas utiliser le mode mains libres afin d'éviter les bruits ambiants;

1.5. Si, en raison d'un problème technique, vous ne réussissez pas à réactiver le microphone de votre appareil, vous devez quitter l'appel et vous connecter à nouveau.

2. Décorum

2.1. L'appel provisoire du rôle par l'outil Teams se déroule comme si vous étiez en salle de cour;

2.2. Attendez que le juge appelle votre dossier ou nomme votre nom pour intervenir;

2.3. Vous devez vous installer dans un endroit isolé et tranquille qui n'est pas susceptible de générer de bruit afin de ne pas perturber la communication;

2.4. Vous devez demeurer attentif afin d'être en mesure d'intervenir lorsque votre dossier est appelé.

3. Rang sur le rôle

3.1. Les dossiers sont appelés un après l'autre, suivant l'ordre du rôle;

3.2. Si vous joignez l'appel du rôle en retard, veuillez attendre la fin de l'appel du rôle avant de vérifier l'état de votre dossier;

ANNEXE 11

DEMANDE DE CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
N° :

COUR SUPÉRIEURE

Partie demanderesse

c.

Partie défenderesse

**Demande conjointe au juge coordonnateur
pour une conférence de règlement à l'amiable
(art. 161 C.p.c.)**

Le 20

1. **Les parties demandent** la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable afin de les aider à trouver une solution mutuellement satisfaisante et définitive à notre litige.
2. Nous croyons à la possibilité d'une solution négociée et **les parties se déclarent prêtes** à faire tous les efforts nécessaires pour y arriver.
3. Voici un sommaire des faits et des principales questions en litige : *[bien détailler s.v.p.]*

Faits : _____

Questions : _____

4. Les avocats des parties participeront à la conférence, laquelle se déroulera :

☐ en français ☐ en anglais ☐ bilingue

5. Nous prévoyons que l'audition au fond de cette affaire aura une durée de _____ jours;

6. La valeur en litige est de _____ \$;

7. Nous comprenons que la conférence **ne suspend pas le déroulement de l'instance** et que tout ce qui est dit, écrit ou fait au cours de la conférence est confidentiel (163 C.p.c.).

8. Voici quatre dates où toutes les parties sont disponibles pour la tenue d'une CRA :

1- _____ 20 _____

2- _____ 20 _____

3- _____ 20 _____

4- _____ 20 _____

Veuillez communiquer avec le Maître des rôles au 819-776-8100 poste 60472 ou à l'adresse maitredesroles-cs-gatineau@justice.gouv.qc.ca pour connaître les dates de disponibilités.

9. Nous sommes tous d'accord pour que la conférence de règlement à l'amiable se déroule :

☐ en personne ☐ en mode virtuel, sur la plateforme TEAMS ☐ l'un ou l'autre

10. Si le **dossier est fixé au fond** depuis plus de 30 jours, vous devez communiquer avec le juge coordonnateur afin de l'informer des circonstances exceptionnelles qui justifient votre demande, ainsi que la date de procès.

11. Pour les **demandes urgentes**, vous devez communiquer avec le juge coordonnateur afin de l'informer des motifs justifiant votre demande d'urgence.

PARTIE DEMANDERESSE

Nom de la partie (en lettres moulées)

Me _____

Nom de l'avocat (en lettres moulées)

Nom du cabinet

PARTIE DÉFENDERESSE

Nom de la partie (en lettres moulées)

Me _____

Nom de l'avocat (en lettres moulées)

Nom du cabinet

Téléphone (ind. et numéro) : _____

Télécopieur (ind. et numéro) : _____

Courriel : _____

Nombre de participants pour cette partie : _____

**Nous confirmons avoir en mains et avoir
communiqué tous les documents nécessaires
au règlement du litige**

Signature de la partie

Signature de l'avocat

Téléphone (ind. et numéro) : _____

Télécopieur (ind. et numéro) : _____

Courriel : _____

Nombre de participants pour cette partie : _____

**Nous confirmons avoir en mains et avoir
communiqué tous les documents nécessaires
au règlement du litige**

Signature de la partie

Signature de l'avocat

AUTRE PARTIE :

Nom de la partie (en lettres moulées)

Me _____

Nom de l'avocat (en lettres moulées)

Nom du cabinet

Téléphone (ind. et numéro) : _____

AUTRE PARTIE :

Nom de la partie (en lettres moulées)

Me _____

Nom de l'avocat (en lettres moulées)

Nom du cabinet

Téléphone (ind. et numéro) : _____

Télécopieur (ind. et numéro) : _____	Télécopieur (ind. et numéro) : _____
Courriel : _____	Courriel : _____
Nombre de participants pour cette partie : _____	Nombre de participants pour cette partie : _____
Nous confirmons avoir en mains et avoir communiqué tous les documents nécessaires au règlement du litige	Nous confirmons avoir en mains et avoir communiqué tous les documents nécessaires au règlement du litige
_____ Signature de la partie	_____ Signature de la partie
_____ Signature de l'avocat	_____ Signature de l'avocat

INSTRUCTIONS POUR LE RETOUR DU FORMULAIRE

1. Assurez-vous que toutes les parties ont en main le même formulaire dûment rempli et signé **avant** de le retourner. Aucune démarche de fixation d'une CRA ne sera entreprise avant la réception du formulaire **dûment rempli et signé**.
2. Que vous soyez avocat ou partie non représentée, assurez-vous de fournir toutes vos coordonnées, afin d'être joint rapidement aux fins de la fixation de la CRA.
3. Si le formulaire est rempli à la main, assurez-vous d'écrire **lisiblement** afin d'éviter des retards dans son traitement.
4. Veuillez retourner toutes les pages de ce formulaire par courriel ou par courrier), au Maître des rôles :

maitredesroles-cs-gatineau@justice.gouv.qc.ca
 819-776-8100 poste 60472
 17, rue Laurier
 Gatineau (Québec)
 J8X 4C1

ANNEXE 12
AVIS AU TÉMOIN (SALLE D'AUDIENCE IDENTIFIÉE)
VERSION FRANÇAISE ET ANGLAISE

AUDIENCE VIRTUELLE DE LA COUR SUPÉRIEURE
AVIS AU TÉMOIN – COURRIEL TYPE
Salle d'audience identifiée

Comment utiliser ce courriel type

- ☐ Copier-coller le texte ci-dessous dans un courriel.
- ☐ Compléter les informations **en vert**.
- ☐ Insérer en pièce jointe le document d'information suivant : « Témoin – Information audience virtuelle »
- ☐ Envoyer le courriel au témoin.

Objet : Vous devez témoigner dans le dossier **nom des parties OU initiales des parties en matière familiale (numéro de dossier)**

Madame, Monsieur,

À la demande de **nom de la partie**, vous devrez témoigner lors d'une audience de la Cour supérieure dans le dossier mentionné en objet.

Cette audience se déroulera de manière virtuelle, sur Internet :

Le : **date de l'audience**

À : **heure de l'audience**

Lien pour joindre l'audience en mode vidéo : **Lien TEAMS**

Pour joindre l'audience en mode audio (téléphone) : Veuillez composer le numéro 1-833-450-1741 et entrer le **numéro de conférence à 9 chiffres (ne PAS donner le numéro à 10 chiffres)**

Vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

À FAIRE LE PLUS TÔT POSSIBLE

Vous devez m'écrire à l'adresse du présent courriel :

- ☐ Pour me confirmer que vous avez bien reçu cet avis de convocation.
- ☐ Pour confirmer que vous avez l'intention de témoigner et que vous serez disponible le jour de l'audience.

- Pour me préciser le numéro de téléphone auquel je pourrai vous joindre en cas de besoin.
- Pour m'indiquer si vous souhaitez me transmettre à l'avance les documents que nous vous demandons d'avoir en votre possession; à défaut, vous devez être en mesure de les transmettre de manière électronique au parties et au tribunal lors de votre comparution.

SOYEZ DISPONIBLE POUR TOUTE LA DURÉE DE L'AUDIENCE

Il est impossible de connaître à l'avance l'heure exacte de votre témoignage. Vous devez donc demeurer disponible pour toute la durée de l'audience.

Vous recevrez un appel ou un message texte (SMS) quelques minutes avant le début de votre témoignage. C'est à ce moment que vous devrez vous connecter à la salle d'audience virtuelle.

VOUS PRÉPARER ET VOUS CONNECTER À L'AUDIENCE VIRTUELLE

En pièce jointe, vous trouverez un document qui contient des informations importantes pour vous aider à vous préparer.

Ce document vous explique aussi comment vous connecter à l'audience virtuelle.

En vous remerciant de votre collaboration,

Nom et coordonnées de la personne qui envoie l'avis

SUPERIOR COURT VIRTUAL HEARING
WITNESS NOTICE – EMAIL TEMPLATE
Hearing room identified

How to use this email template

- ☐ Copy and paste the text below into an email.
- ☐ Fill in the information which is highlighted in green.
- ☐ Attach the following document to the email: "Witness - Information on virtual hearings"
- ☐ Send the email to the witness.

Re: You are required to testify in the case names of the parties OR initials of the parties in a family matter (file number)

Dear Madam, Dear Sir,

At the request of name of calling party, you are required to attend a Superior Court hearing to testify in the above-mentioned case.

This hearing will be held virtually over the Internet:

On: Date of hearing

At: Time of hearing

Link to access the hearing in video mode: TEAMS link

To access the hearing room in audio mode (telephone): Dial 1-833-450-1741 and dial the following **Conference ID:** 9-digit conference ID (DO NOT provide the 10-digit number)

You must have in your possession the following documents:

COMPLETE AS SOON AS POSSIBLE

You must contact me at this email address to:

- ☐ Confirm you have received this call to appear.
- ☐ Confirm your availability on the day of the hearing.

- Provide a telephone number where I can reach you, if needed.
- To let me know if you wish to send me in advance the documents you are asked to have in your possession; otherwise, you must be able to send them electronically to the parties and to the court, when you appear.

REMAIN AVAILABLE FOR THE ENTIRE HEARING

It is impossible to predict the exact time your testimony will be heard. You must therefore remain available for the entire duration of the hearing.

You will receive a call or text message (SMS) a few minutes before the start of your testimony. That is your signal to connect to the virtual courtroom.

HOW TO PREPARE AND CONNECT TO THE VIRTUAL HEARING

Attached, you will find a document that contains important information on how to prepare for the hearing.

It also details how to connect to the virtual courtroom.

Thank you for your cooperation.

Name and contact information of the sender of the notice

ANNEXE 13

AVIS AU TÉMOIN (SALLE D'AUDIENCE NON IDENTIFIÉE)

VERSION FRANÇAISE ET ANGLAISE

AUDIENCE VIRTUELLE DE LA COUR SUPÉRIEURE
AVIS AU TÉMOIN – COURRIEL TYPE
Salle d'audience non identifiée

Comment utiliser ce courriel type

- ☐ Copier-coller le texte ci-dessous dans un courriel.
- ☐ Compléter les informations **en vert**.
- ☐ Insérer en pièce jointe le document d'information suivant : « Témoin – Information audience virtuelle »
- ☐ Envoyer le courriel au témoin.

Objet : Vous devez témoigner dans le dossier **nom des parties OU initiales des parties en matière familiale (numéro de dossier)**

Madame, Monsieur,

À la demande de **nom de la partie**, vous devrez témoigner lors d'une audience de la Cour supérieure dans le dossier mentionné en objet.

Cette audience se déroulera de manière virtuelle, sur Internet :

Le : **date de l'audience**

À : **heure de l'audience**

Lien pour joindre l'audience en mode vidéo : Vous recevrez, au plus tard, le matin de l'audience, un courriel dans lequel vous retrouverez le lien Teams pour rejoindre la salle virtuelle.

Pour joindre l'audience en mode audio seulement (téléphone) : Veuillez composer le numéro 1-833-450-1741 et entrer le numéro de conférence qui vous sera communiqué au plus tard le matin de l'audition.

Vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

[Lignes de texte masquées]

FAIRE LE PLUS TÔT POSSIBLE

Vous devez m'écrire à l'adresse du présent courriel :

- ☐ Pour me confirmer que vous avez bien reçu cet avis de convocation.

- ❑ Pour confirmer que vous avez l'intention de témoigner et que vous serez disponible le jour de l'audience.
- ❑ Pour me préciser le numéro de téléphone auquel je pourrai vous joindre en cas de besoin.
- ❑ Pour m'indiquer si vous souhaitez me transmettre à l'avance les documents que nous vous demandons d'avoir en votre possession; à défaut, vous devez être en mesure de les transmettre de manière électronique au parties et au tribunal lors de votre comparution.

SOYEZ DISPONIBLE POUR TOUTE LA DURÉE DE L'AUDIENCE

Il est impossible de connaître à l'avance l'heure exacte de votre témoignage. Vous devez donc demeurer disponible pour toute la durée de l'audience.

Vous recevrez un appel ou un message texte (SMS) quelques minutes avant le début de votre témoignage. C'est à ce moment que vous devrez vous connecter à la salle d'audience virtuelle.

VOUS PRÉPARER ET VOUS CONNECTER À L'AUDIENCE VIRTUELLE

En pièce jointe, vous trouverez un document qui contient des informations importantes pour vous aider à vous préparer.

Ce document vous explique aussi comment vous connecter à l'audience virtuelle.

En vous remerciant de votre collaboration,

Nom et coordonnées de la personne qui envoie l'avis

SUPERIOR COURT VIRTUAL HEARING
WITNESS NOTICE – EMAIL TEMPLATE
Hearing room not identified

How to use this email template

- ☐ Copy and paste the text below into an email.
- ☐ Fill in the information which is highlighted in green.
- ☐ Attach the following document to the email: "Witness - Information on virtual hearings"
- ☐ Send the email to the witness.

Re: You are required to testify in the case names of the parties OR initials of the parties in a family matter (file number)

Dear Madam, Dear Sir,

At the request of name of calling party, you are required to attend a Superior Court hearing to testify in the above-mentioned case.

This hearing will be held virtually over the Internet:

On: Date of hearing

At: Time of hearing

Link to access the hearing in video mode: You will receive, on or before the morning of the hearing date, an email in which you will find the link to access the hearing room.

To access the hearing room in audio mode (telephone): Dial 1-833-450-1741 and dial the conference ID which will be transmitted to you, by email or telephone, on or before the morning of the hearing date.

You must have in your possession the following documents:

COMPLETE AS SOON AS POSSIBLE

You must contact me at this email address to:

- ☐ Confirm you have received this call to appear.

- ☐ Confirm your availability on the day of the hearing.
- ☐ Provide a telephone number where I can reach you, if needed.
- ☐ To let me know if you wish to send me in advance the documents you are asked to have in your possession; otherwise, you must be able to send them electronically to the parties and to the court, when you appear.

REMAIN AVAILABLE FOR THE ENTIRE HEARING

It is impossible to predict the exact time your testimony will be heard. You must therefore remain available for the entire duration of the hearing.

You will receive a call or text message (SMS) a few minutes before the start of your testimony. That is your signal to connect to the virtual courtroom.

HOW TO PREPARE AND CONNECT TO THE VIRTUAL HEARING

Attached, you will find a document that contains important information on how to prepare for the hearing.

It also details how to connect to the virtual courtroom.

Thank you for your cooperation.

Name and contact information of the sender of the notice

ANNEXE 14
DOCUMENT D'INFORMATION POUR LES TÉMOINS
AUDITION VIRTUELLE
VERSION FRANÇAISE ET ANGLAISE



Se préparer à témoigner lors d'une audience virtuelle

AVANT L'AUDIENCE VIRTUELLE

Préparer votre matériel

Appareil. Vous devez utiliser un appareil qui vous permet de communiquer en mode vidéo : téléphone intelligent, tablette, ordinateur portable ou ordinateur de bureau équipé d'une caméra.

Assurez-vous que la communication fonctionne bien (son et vidéo). Vous pouvez faire des appels de test avec une application que vous connaissez comme Facetime, Messenger, Zoom, Teams ou Skype.

Connexion Internet. Un débit Internet minimal de 10 Mbps est nécessaire (descendant et ascendant). Vous pouvez vérifier la vitesse de votre connexion en cliquant sur l'adresse suivante : www.speedtest.net

Caméra. La caméra que vous utilisez doit être stable et doit permettre aux participants de vous voir à la hauteur des yeux.

Écouteurs. Il est préférable d'utiliser des écouteurs pour être plus confortable et pour mieux entendre les autres participants.

Chaise et objets utiles. Prévoyez une chaise confortable pour vous asseoir. L'audience peut durer plusieurs heures. Pensez aussi à avoir certains objets utiles sous la main : papier, crayon, verre d'eau, lunettes, etc.

Aménager une pièce fermée et calme

Vous devez aménager une pièce fermée et suffisamment insonorisée pour éviter d'être entendu. Assurez-vous que l'arrière-plan est approprié (ce que nous verrons derrière vous).

Notez que vous devrez être seul dans la pièce pendant votre témoignage.

Prendre des mesures pour s'occuper des enfants

Si vous êtes seul avec un enfant le jour de votre témoignage, il doit être suffisamment âgé pour se prendre en charge durant de courtes périodes. Vous pourrez demander que votre témoignage soit suspendu toutes les 15 ou 30 minutes pour prendre contact avec lui.

Si l'enfant doit suivre des cours à distance ou faire des devoirs, assurez-vous qu'il puisse utiliser son propre appareil électronique et que votre connexion Internet est assez rapide pour les deux appareils.

Si votre enfant est trop jeune pour se prendre en charge lui-même, tentez de trouver une personne qui s'en occupera durant votre témoignage. Si ce n'est pas possible, vous devez en aviser le juge le plus tôt possible. Il prendra les mesures nécessaires.

ACCÉDER À LA SALLE D'AUDIENCE VIRTUELLE

L'audience virtuelle se déroule sur la plateforme « Microsoft Teams ».

À votre choix, vous pouvez :

- **Télécharger et installer l'application Teams.**
Vous aurez alors accès à toutes les fonctionnalités offertes sur la plateforme.
- **Accéder à la salle d'audience virtuelle directement sur le Web, sans télécharger ni installer l'application Teams.**
Vous n'aurez toutefois pas accès à toutes les fonctionnalités de la plateforme. Par exemple, vous ne verrez qu'un seul participant à la fois sur votre écran.
À noter! Vous devez utiliser le navigateur Chrome ou Microsoft Edge Chromium. Vous ne devez pas utiliser Explorer ou Firefox.

Vous connecter au moins 5 minutes avant le début de l'audience

La procédure est simple. Vous devez :

1. Cliquer sur le lien que le juge ou le greffier vous a envoyé par courriel.
2. Inscrire votre nom lorsqu'on vous le demande.
3. Cliquer sur « Rejoindre maintenant ».
4. Si le site vous le demande, vous devez choisir « Se joindre en tant qu'invité ».
5. Attendre que le juge ou le greffier vous autorise à entrer dans la salle d'audience.

Une fois dans la salle, nous vous suggérons de fermer votre micro et votre caméra en cliquant sur les icônes qui apparaîtront à l'écran.

Tester votre connexion à la plateforme Teams

La Cour vous invite à faire un test pour tester votre connexion et vous familiariser avec la plateforme Teams.

Pour obtenir de l'assistance, adressez-vous au 1-514-393-2537 ou 1-866-423-3248.

Vous y trouverez aussi les coordonnées du service d'assistance qui pourra vous aider en cas de problème technique.

Vous connecter par téléphone (audio seulement)

Vous pouvez joindre l'audience virtuelle par téléphone si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser la vidéo. Vous devez alors :

1. Composer le 1 581 319-2194 (si votre indicatif régional est le 418) ou le 833 450-1741 (autres indicatifs régionaux, sans frais).
2. Lorsqu'on vous le demande, composer le numéro de conférence de 9 chiffres que le juge ou le greffier vous a envoyé par courriel, suivi du dièse.

RAPPELS IMPORTANTS POUR VOTRE TÉMOIGNAGE

- Si vous pensez utiliser une connexion Internet sans-fil (WiFi), assurez-vous d'avoir le mot de passe pour vous connecter.
- Branchez votre appareil dans une prise électrique ou assurez-vous d'avoir suffisamment de charge si votre appareil n'est pas branché.
- Même si vous témoignez de manière virtuelle, vous devez porter des vêtements convenables.
- Pensez à avoir certains objets utiles sous la main : papier, crayon, verre d'eau, lunettes, etc.
- Pour toute question sur l'utilisation de la plateforme Teams, consultez le Guide d'utilisation de l'outil Microsoft Teams à l'intention du public de Justice Québec (<https://www.justice.gouv.qc.ca/systeme-judiciaire/audiences-salle-virtuelle/>).

En terminant, sachez que la salle virtuelle où l'audience se déroule est sécuritaire. Vous pouvez avoir confiance dans la technologie utilisée. Ceux qui l'ont utilisée jusqu'à présent ont été agréablement surpris.

Merci de votre collaboration.

Document d'information destiné aux témoins devant participer à une audience virtuelle ou semi-virtuelle de la Cour supérieure du Québec – version octobre 2020



Preparing to testify at a virtual hearing

BEFORE THE VIRTUAL HEARING

Prepare your equipment

Device. You must use a device that allows you to communicate through video: a smartphone, tablet, laptop or a desktop computer with a webcam.

Make sure your audio and video work well. You can make test calls with an application you already know like Facetime, Messenger, Zoom, Teams or Skype.

Internet Connection. You need a minimum Internet download and upload speed of 10 Mbps. You can check your connection speed here: www.speedtest.net.

Webcam. The webcam you use must be stable and allow participants to be eye level with you.

Headphones. It is advisable to use headphones for more comfort and to hear the other participants better.

Chair and useful items. Prepare a comfortable chair to sit on. The hearing can take several hours. Make sure to also have useful items on hand like paper, a pencil, a glass of water, your glasses, etc.

Choose a quiet and closed room

Choose a closed room that is sufficiently soundproof to prevent others from hearing you. Make sure you have an appropriate background (what we will see behind you).

Please note that you must be alone in the room when you testify.

Take measures to protect children

If you are alone with a child on the day of your testimony, the child must be old enough to be left alone for short periods. You can ask for your testimony to be paused every 15 or 30 minutes to check in on your child.

If your child has to attend remote classes or do homework, make sure they can do it on their own electronic device. Also make sure that your Internet connection is fast enough for both devices.

If your child is too young to be left alone, try to find someone to take care of them during your testimony. If this is not possible, please notify the judge ASAP. The judge will take the necessary measures.

TO JOIN THE VIRTUAL HEARING ROOM

The virtual hearing will take place on the "Microsoft Teams" platform.

You may:

- **Download and install the Teams application.**
This will give you access to all of the platform's features.
- **Access the virtual hearing room directly in your browser, without downloading and installing the Teams application.**
However, you will not have access to all of the platform's features. For example, you will only be able to see one participant at a time.
Please note: You must use Chrome or Microsoft Edge Chromium. Do not use Internet Explorer or Firefox.

Connect at least 5 minutes before the start of the hearing

The process is simple. You must:

1. Click on the link you received by email from the judge or court clerk.
2. Enter your name when asked.
3. Click on "Join now."
4. If the site asks, you must select "Join as guest."
5. Wait for the judge or court clerk to let you into the hearing room.

We recommend that you turn off your microphone and camera once you are in the room by clicking on the icons that will appear on the screen.

Testing your connection to the Teams platform

The Court recommends that you test your connection and familiarize yourself with the Teams platform.

For assistance, please call 1 514 393-2537 or 1 866 423-3248.

That is also where you will find the contact information of the support desk that will help you with any technical problems.

Information document for witnesses who must participate in a virtual or semi-virtual hearing before the Superior Court of Québec – Updated October 2020

Connecting by phone (audio only)

If you are not able to use video, you may join the virtual hearing by phone. In this case, you must:

1. Dial 1 581 319-2194 (if your area code is 418) or 833 450-1741 (other area codes, toll-free).
2. When asked, enter the 9-digit conference ID you received by email from the judge or court clerk, followed by the pound key.

IMPORTANT REMINDERS BEFORE YOU TESTIFY

- ☐ If you are planning to use a wireless Internet connection (WiFi), make sure you have the password.
- ☐ Plug your device into a socket or make sure you have enough battery power if your device is not plugged in.
- ☐ Even though you are testifying virtually, you must wear appropriate attire.
- ☐ Make sure to have useful items on hand like paper, a pencil, a glass of water, your glasses, etc.
- ☐ For any questions on how to use the Teams platform, please consult the Microsoft Teams User Guide for the General Public published by Justice Québec (<https://www.justice.gouv.qc.ca/en/judicial-system/virtual-courtroom-hearings>).

Finally, be assured that the virtual room in which the hearing is held is secure. You can trust the technology used. So far, users have been pleasantly surprised.

Thank you for your cooperation.

ANNEXE 15

PLAN DE PROCÈS CONJOINT

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre _____)

No:

Demandeurs

c.

Défendeur

-et-

Personne intéressée

-et-

Mis en cause

PLAN CONJOINT DE PROCÈS

1. Coordonnées des avocats et des parties non représentées

Partie en demande	
Partie en défense	
Autres parties	

2. Questions qui demeurent en litige**Demandeur :****Défendeur :****Autres parties :****3. Conclusions recherchées****Conclusions recherchées par la parties demanderesse****Conclusions recherchées par la partie défenderesse****Conclusions recherchées par les autres parties**

4. Preuve

Admissions :

Objections anticipées :

5. Pièces

En date de la signature de la présente, la partie demanderesse a déposé les pièces :

En date de la signature de la présente, la partie défenderesse a déposé les pièces :

Les parties s'engagent à s'échanger toutes les pièces pertinentes à l'audition au moins vingt (20) jours avant l'audition et déposer une liste conjointe des admissions quant à ses pièces au moins dix (10) jours avant l'audition.

6. Preuve testimoniale :

Preuve de la demande				
Date et heure	Nom du témoin	Mode présence-virtuel-téléphone	Durée	Durée contre-interrogatoire

Preuve de la défense				
Date et heure	Nom du témoin	Mode présence-virtuel-téléphone	Durée	Durée contre-interrogatoire
Contre-Preuve (si nécessaire)				
Date et heure	Nom du témoin	Mode présence-virtuel-téléphone	Durée	Durée contre-interrogatoire
Plaidoiries				
Date et heure	Avocat/PNR	Durée		

En matière familiale seulement

7. Lettre procureur aux enfants

En date de la signature de la présente, la procureure aux enfants a fait parvenir des lettres datées des :

-;

-;

Ces lettres et toutes autres lettres subséquentes, seront déposées lors de l'audition.

Nous confirmons que :

- **Les formulaires de fixation de la pension alimentaire sont complétés, à jour et contiennent l'état des actifs et passifs des parties;**
- **En matière de divorce, les états du patrimoine et de la société d'acquêts sont à jour et complets;**

Gatineau, le _____

Gatineau, le _____

_____, le _____

ANNEXE 16
HORAIRES DES SÉANCES DE PRATIQUE CIVILE
MAI 2021 À AOÛT 2022

SÉANCES DE PRATIQUE CIVILE Mai 2021 à Août 2021

Cour de pratique
Lundi 10 mai 2021
Mardi 25 mai 2021
Lundi 7 juin 2021
Lundi 21 juin 2021
ÉTÉ 2021
Mardi 6 juillet 2021
Mardi 20 juillet 2021
Mardi 3 août 2021
Mardi 17 août 2021

SÉANCES DE PRATIQUE CIVILE Septembre 2021 à Juin 2022

Cour de pratique
Mardi le 7 septembre 2021
Lundi le 20 septembre 2021
Lundi le 4 octobre 2021
Lundi le 18 octobre 2021
Lundi le 1^{er} novembre 2021
Lundi le 15 novembre 2021
Lundi le 29 novembre 2021
Lundi le 13 décembre 2021
Mercredi le 5 janvier 2022
Lundi 17 janvier 2022
Lundi 31 janvier 2022
Lundi 14 février 2022
Lundi 28 février 2022
Lundi 14 mars 2022
Lundi 28 mars 2022
Lundi 11 avril 2022
Lundi 25 avril 2022
Lundi 9 mai 2022
Lundi 23 mai 2022
Lundi 6 juin 2022
Lundi 20 juin 2022

ANNEXE 17

CONSIGNES APPEL DU RÔLE

SÉANCES DE PRATIQUE CIVILE

Consignes pour l'appel du rôle des séances de pratique civile salle virtuelle # 3

Ces consignes visent à faciliter la participation des avocats et parties non représentées à l'appel du rôle de pratique par l'entremise de l'outil Teams.

1. Consignes à suivre concernant le déroulement de l'appel du rôle

- 1.1. L'appel du rôle commence à 09h00 mais vous devez vous connecter au moins 10 minutes avant le début de l'appel du rôle (08h50);
- 1.2. L'appel du rôle se déroule sur la plateforme « Microsoft Teams ».

À votre choix, vous pouvez :

Télécharger et installer l'application Teams

Vous aurez alors accès à toutes les fonctionnalités offertes sur la plateforme;

Accéder à la salle d'audience virtuelle directement sur le Web sans télécharger ni installer l'application Teams;

Vous n'aurez toutefois pas accès à toutes les fonctionnalités de la plateforme. Par exemple, vous ne verrez qu'un seul participant à la fois sur votre écran

À noter! Vous devez utiliser le navigateur Chrome ou Microsoft Edge Chromium. Vous ne devez pas utiliser Explorer ou Firefox.

- 1.3. Les coordonnées pour se joindre à l'appel du rôle virtuel dans la salle virtuelle # 3 sont les suivantes :

a) **par l'outil TEAMS** : en cliquant sur le lien permanent de connexion de la salle # 3 :

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #3 - Gatineau](#)

Vous devrez alors inscrire votre nom et cliquez sur « Rejoindre maintenant »;

Afin de faciliter le déroulement et l'identification des participants, nous vous invitons à inscrire votre nom de la façon suivante :

Les avocats : Me Prénom, Nom (le nom de la partie représentée);

Les parties non représentées par avocat : Prénom, Nom (précisez : demandeur(esse), défendeur(esse) ou autre);

b) par téléphone :

Canada, Québec (Numéro payant) : +1 581-319-2194

Canada (Numéro gratuit) : (833) 450-1741

ID de conférence : 198 909 882#;

1.4. Une fois dans la salle, si vous avez utilisé :

- 1.4.1. le lien de connexion permanent Teams : vous devez fermer votre microphone en cliquant sur l'icône  qui apparaîtra à l'écran;
- 1.4.2. un téléphone : vous devez désactiver le microphone de votre téléphone, soit le mettre en mode en mode muet et non en mode attente, jusqu'à ce que votre dossier soit appelé. De plus vous ne devez pas utiliser le mode mains libres afin d'éviter les bruits ambiants;
- 1.5. Si, en raison d'un problème technique, vous ne réussissez pas à réactiver le microphone de votre appareil, vous devez quitter l'appel et vous connecter à nouveau.

2. Décorum

- 2.1 L'appel du rôle par l'outil Teams se déroule comme si vous étiez en salle de cour;
- 2.2. Attendez que le juge ou le greffier spécial appelle votre dossier ou nomme votre nom pour intervenir;
- 2.3. Vous devez vous installer dans un endroit isolé et tranquille qui n'est pas susceptible de générer de bruit afin de ne pas perturber la communication;
- 2.4. Vous devez demeurer attentifs afin d'être en mesure d'intervenir lorsque votre dossier est appelé.

3. Rang sur le rôle

- 3.1. Les dossiers sont appelés un après l'autre, suivant l'ordre du rôle;
- 3.2. Vous devez vous assurer, au plus tard à 12h30 le jour ouvrable précédant l'appel du rôle, que votre procédure apparaît audit rôle;
- 3.3. Vous pouvez connaître le rang de votre dossier sur le rôle en consultant le site: <http://roles.tribunaux.qc.ca/>. **Notez** qu'il arrive que les rôles sur ce site ne soient pas à jour et que le rang de votre dossier puisse varier;
- 3.4. Au moment d'intervenir, l'avocat doit s'identifier avec son nom et prénom alors que la partie non représentée doit s'identifier par son nom de famille seulement.

4. Instructions de la part des parties

- 4.1. Les parties doivent avoir discuté entre elles des enjeux de la demande, avant la tenue de l'appel du rôle par l'outil Teams;
- 4.2. Vous devez avoir convenu à l'avance du message à donner au juge lors de l'appel du rôle virtuel. Le but de l'appel du rôle n'est pas de négocier ni de discuter;
- 4.3. Si les parties souhaitent éviter de participer à l'appel du rôle pour la remise d'un dossier, elles doivent transmettre un courriel à cet effet au plus tard à 16h00 le jour ouvrable précédant la date de présentation au plus tard à

16h00 en indiquant la date de la séance à laquelle elles veulent remettre le dossier à l'adresse suivante :

(rolecourdepratique.gatineau@justice.gouvqc.ca)

- 4.4. Lors de l'appel du rôle, vous devez être en mesure de donner de manière succincte les instructions quant à la suite du dossier;
- 4.5. Si vous n'êtes pas prêts à donner vos instructions lors de l'appel de votre dossier, la demande sera mise au pied du rôle;
- 4.6. Si vous joignez l'appel du rôle en retard, veuillez attendre la fin de l'appel du rôle avant de vérifier l'état de votre dossier;
- 4.7. Si personne ne se manifeste pour un dossier, celui-ci sera remis sans date déterminée (*sine die*);
- 4.8. Si les parties ne s'entendent pas quant aux instructions, elles pourront faire leurs représentations devant le juge, étant précisé qu'il n'est pas possible de prévoir à quelle heure elles seront entendues;

5. Demande pour procéder par défaut

- 5.1. Le défaut d'une partie ou de son avocat de participer à l'appel du rôle pourra entraîner un jugement rendu par défaut, sans autre avis ni délai;

6. Avis de présentation

- 6.1. Lorsque vous déposez un nouvel avis de présentation pour une demande qui a déjà été déposée au dossier de la cour, vous devez identifier la demande visée dans l'objet de ce nouvel avis.

7. Ajouts sur le rôle

- 7.1. Toute demande d'ajout doit être présentée après l'appel du rôle.

ANNEXE 18

AVIS DE PRÉSENTATION – PRATIQUE CIVILE

VERSION FRANÇAISE ET ANGLAISE

AVIS DE PRÉSENTATION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)

No : 550- _____

Partie demanderesse

Partie défenderesse

AVIS DE PRÉSENTATION PRATIQUE CIVILE (SALLE # 3)

1. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

PRENEZ AVIS que la demande _____ sera présentée à une séance de Cour de pratique civile de la Cour supérieure, dans la salle virtuelle # 3 du palais de justice de Gatineau, le _____ 20____, à 09h00, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu.

2. COMMENT JOINDRE L'APPEL DU RÔLE DE PRATIQUE VIRTUEL

Les coordonnées pour vous joindre à l'appel du rôle virtuel de la salle # 3 sont les suivantes :

a) **par l'outil Teams** : en cliquant sur le lien correspondant : (Copier/coller le lien Teams (version Word) de la salle # 3¹).

Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #3 - Gatineau

Vous devrez alors inscrire votre nom et cliquez sur « Rejoindre maintenant ». Afin de faciliter le déroulement et l'identification des participants, nous vous invitons à inscrire votre nom de la façon suivante :

- Les avocats : Me Prénom, Nom (le nom de la partie représentée)

¹ La liste des liens Teams de toutes les salles d'audience du palais de Justice de Gatineau sont annexés aux présentes directives (annexe 9). Ils sont également publiés sur le site Internet de la Cour supérieure du Québec et sur celui du Barreau de l'Outaouais.

- Les parties non représentées par avocat : Prénom, Nom (précisez : demandeur(esse), défendeur(esse) ou autre)
- Pour les personnes qui assistent à une audience publique : se limiter à inscrire la mention « public »

b) par téléphone :

Canada (Numéro gratuit) : (833) 450-1741

Canada, Québec (Numéro payant) : +1 581-319-2194

ID de conférence : 198 909 882#

c) en personne, si et seulement si vous n'avez pas accès aux autres moyens précités.

3. DÉFAUT DE PARTICIPER À L'APPEL DU RÔLE DE PRATIQUE

PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de participer à l'appel du rôle, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous, sans autre avis ni délai.

4. OBLIGATIONS

4.1 La collaboration

PRENEZ AVIS que vous avez l'obligation de coopérer avec l'autre partie, notamment en vous informant mutuellement, en tout temps, des faits et des éléments susceptibles de favoriser un débat loyal et en vous assurant de préserver les éléments de preuve pertinents (*Code de procédure civile*, art. 20).

4.2 Mode de prévention et de règlement des différends

PRENEZ AVIS que vous devez, avant de vous adresser au Tribunal, considérer le recours aux modes privés de prévention et de règlement de votre différend qui sont la négociation entre les parties de même que la médiation ou l'arbitrage, pour lesquels les parties font appel à l'assistance d'un tiers (*Code de procédure civile*, art. 1 et 2).

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Gatineau, ce _____ 20_____.

Me

Avocats de la partie

Courriel :

Tél. :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

SUPERIOR COURT
(Civil Division)

N° : 550- _____

Plaintiff

Defendant

**NOTICE OF PRESENTATION
CIVIL PRACTICE (ROOM # 3)**

1. PRESENTATION OF THE APPLICATION

TAKE NOTICE that _____ will be presented in the Civil Practice Division of the Superior Court, in virtual courtroom # 3 of the Gatineau Courthouse, the _____ 20____, at 9:00 a.m., or as soon as counsel may be heard.

2. HOW TO JOIN THE VIRTUAL CALLING OF THE ROLL IN PRACTICE DIVISION

The coordinates to join the calling of the roll in courtroom # 3 are as follows :

a) **Using Teams:** to open the permanent link established for courtroom #3² (copy/paste the link (Word format) for courtroom # 3):

Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #3 - Gatineau

You must then fill in your name and click "Join Now". In order to facilitate the process and the identification of the parties, we invite you to fill in your name in the following manner:

² The list of the permanent Teams hyperlinks to the virtual hearing rooms of the Gatineau Courthouse is attached to these Directives (Schedule 9). It is also published on the Superior Court of Quebec website and on the Barreau de l'Outaouais website.

- Attorneys: Mtre. Name, Surname (name of the party being represented)
- Parties not represented by an attorney: Name, Surname (specify: Plaintiff, Defendant or other)
- For persons attending a public hearing: you can simply indicate "public".

b) By telephone:

Canada (Toll free number): (833) 450-1741

Canada, Québec (Charges will apply): +1 581-319-2194

Conference ID: 198 909 882#

c) **In person**, if and only if the above-mentioned means are not available.

3. FAILURE TO ATTEND THE calling of the roll in practice division

TAKE NOTICE that should you fail to attend the calling of the roll, a judgment by default could be rendered against you, without further notice or delay.

4. OBLIGATIONS

4.1 Duty of cooperation

TAKE NOTICE that you are duty-bound to co-operate and, in particular, to keep one another informed at all times of the facts and particulars conducive to a fair debate and to make sure that relevant evidence is preserved. (*Code of Civil Procedure*, art. 20).

4.2 Dispute prevention and resolution processes

TAKE NOTICE that before referring your dispute to the courts, you must consider private dispute prevention and resolution processes which are negotiation between the parties, and mediation and arbitration, in which the parties call on a third person to assist them (*Code of Civil Procedure*, art. 1 and 2).

PLEASE GOVERN YOURSELF ACCORDINGLY.

Gatineau, this _____ 20_____.

Mtre.

Attorney for

Email:

Tel.

ANNEXE 19
HORAIRES DES SÉANCES DE PRATIQUE FAMILIALE
JANVIER 2021 À AOÛT 2022

SÉANCES DE PRATIQUE FAMILIALE – DISTRICT DE GATINEAU

Mai 2021 à Août 2021

Appel préliminaire du rôle	Cour de pratique
Lundi 10 mai 2021	Mardi 11 mai 2021
Mardi 25 mai 2021	Mercredi 26 mai 2021
Lundi 7 juin 2021	Mardi 8 juin 2021
Lundi 21 juin 2021	Mardi 22 juin 2021
ÉTÉ	
Mardi 6 juillet 2021	Mercredi 7 juillet 2021
Mardi 20 juillet 2021	Mercredi 21 juillet 2021
Mardi 3 août 2021	Mercredi 4 août 2021
Mardi 17 août 2021	Mercredi 18 août 2021

SÉANCES DE PRATIQUE FAMILIALE – DISTRICT DE GATINEAU

Septembre 2021 À Juin 2022

Appel préliminaire du rôle	Cour de pratique
Mardi le 7 septembre 2021	Jeudi 9 septembre 2021
Lundi le 20 septembre 2021	Mardi 21 octobre 2021
Lundi le 4 octobre 2021	Mardi 5 octobre 2021
Lundi le 18 octobre 2021	Mardi 19 octobre 2021
Lundi le 1^{er} novembre 2021	Mardi 2 novembre 2021
Lundi le 15 novembre 2021	Mardi 16 novembre 2021
Lundi le 29 novembre 2021	Mardi 30 novembre 2021
Lundi le 13 décembre 2021	Mardi 14 décembre 2021
Mercredi le 5 janvier 2022	Jeudi 6 janvier 2022
Lundi 17 janvier 2022	Mardi 18 janvier 2022
Lundi 31 janvier 2022	Mardi 1^{er} février 2022
Lundi 14 février 2022	Mardi 15 février 2022
Lundi 28 février 2022	Mardi 1^{er} mars 2022
Lundi 14 mars 2022	Mardi 15 mars 2022
Lundi 28 mars 2022	Mardi 29 mars 2022
Lundi 11 avril 2022	Mardi 12 avril 2022
Lundi 25 avril 2022	Mardi 26 avril 2022
Lundi 9 mai 2022	Mardi 10 mai 2022
Mardi 24 mai 2022	Mercredi 25 mai 2022
Lundi 6 juin 2022	Mardi 7 juin 2022
Lundi 20 juin 2022	Mardi 21 juin 2022

ANNEXE 20
CONVENTION DE FIXATION DE LA PENSION ALIMENTAIRE
VERSIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre de la Famille)

NO.:

DEMANDE ACCORDÉE :
HOMOLOGUE l'entente intervenue
entre les parties et leur ORDONNE de
s'y conformer

Gatineau, le _____

Juge ou Greffier spécial

Partie demanderesse

c.

Partie défenderesse

CONVENTION DE FIXATION DE LA PENSION ALIMENTAIRE
SAUVEGARDE ☐

Les parties, par l'entremise de leurs procureurs soussignés, conviennent comme suit :

☒ Les parties consentent à ce que la pension alimentaire payable par _____
pour ☐ l'enfant/les enfants OU ☐ payable pour la partie _____ soit
fixée à un montant de _____ \$ par mois à compter du _____
et jusqu'au _____;

Le tout, sous réserve de tous les droits et recours des parties en l'instance;

SIGNÉ À GATINEAU, ce _____

Avocat(e) de la partie demanderesse
(nom en lettres moulées)

Avocat(e) de la partie défenderesse
(nom en lettres moulées)

**C A N A D A
PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF GATINEAU**

**S U P E R I O R C O U R T
(Family Division)**

NO.:

RATIFIES the agreement entered into by
the parties and ORDERS the parties to
abide by its terms:

Gatineau, on _____

Judge or Special Clerk

Plaintiff

c.

Defendant

**AGREEMENT REGARDING SUPPORT
SAFEGUARD ☐**

Parties, through their undersigned attorneys, agree as follows:

☒ Parties agree to fix monthly support payable by _____ for ☐ the
child/children OR ☐ payable for _____ at the amount of \$ _____
starting on _____ and until _____;

The whole, without any prejudice nor admission, subject to the parties' rights;

SIGNED in GATINEAU, on _____

Attorney for Plaintiff
(complete name and signature)

Attorney for Defendant
(complete name and signature)

ANNEXE 21
CONVENTION DE SUSPENSION DE LA PENSION ALIMENTAIRE
VERSIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU**

**C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre de la Famille)**

NO.:

DEMANDE ACCORDÉE :
HOMOLOGUE l'entente intervenue
entre les parties et leur ORDONNE de
s'y conformer

Gatineau, le _____

Juge ou Greffier spécial

Partie demanderesse

c.

Partie défenderesse

**CONVENTION QUANT À LA PENSION ALIMENTAIRE
SAUVEGARDE ☐**

Les parties, par l'entremise de leurs procureurs soussignés, conviennent comme suit :

- ☐ Les parties consentent à la suspension du paiement de la pension alimentaire, des arrérages de pension alimentaire ainsi que de toutes les mesures d'exécution, de perception et de distribution de la pension alimentaire à compter du _____ jusqu'au _____;
- ☐ Les parties consentent à la suspension du paiement de la pension alimentaire courante seulement à compter du _____ et ce, jusqu'au _____;
- ☐ Les parties consentent à ce que la pension alimentaire payable pour ☐ l'enfant/les enfants OU ☐ payable pour la partie _____ soit réduite à un montant de _____ \$ par mois à compter du _____ et jusqu'au _____;

Le tout, sous réserve de tous les droits et recours des parties en l'instance;

SIGNÉ À GATINEAU, ce _____

Avocat(e) de la partie demanderesse
(nom en lettres moulées)

Avocat(e) de la partie défenderesse
(nom en lettres moulées)

**PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF GATINEAU**

**S U P E R I O R C O U R T
(FAMILY DIVISION)**

NO.:

RATIFIES the agreement entered into
by the parties and ORDERS them to
abide by its terms
Gatineau, on _____

Judge or special clerk

c.

Plaintiff

Defendant

**AGREEMENT REGARDING SUPPORT
SAFEGUARD ☐**

Parties, through their undersigned attorneys, agree as follows:

- ☐ Parties agree to suspend the payment of the monthly child support, arrears of child support and all enforcement, collection and distribution measures of said child support, starting on _____ and until _____;
- ☐ Parties agree to suspend the payment of the current child support only, starting on _____ and until _____;
- ☐ Parties agree to reduce the payment of support payable for ☐ the child/children OR ☐ for _____ to a monthly amount of \$ _____ starting _____ and until _____;

The whole, without any prejudice nor admission, subject to the parties' rights;

SIGNED IN GATINEAU, on _____

Attorney for the Plaintiff
(complete name and signature)

Attorney for the Defendant
(complete name and signature)

ANNEXE 22

CONVENTION DE PROLONGATION D'UNE ORDONNANCE DE SAUVEGARDE

VERSIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU**

**C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre de la Famille)**

NO.:

DEMANDE ACCORDÉE :
HOMOLOGUE l'entente intervenue
entre les parties et leur ORDONNE de
s'y conformer

Partie demanderesse

C.

Gatineau, le _____

Partie défenderesse

Juge ou Greffier spécial

**PROLONGATION DE JUGEMENT
SAUVEGARDE ☐**

Les parties, par l'entremise de leurs avocats soussignés, consentent à prolonger le
jugement, intérimaire ☐/de sauvegarde ☐, daté du _____ pour valoir
jusqu'au _____;

Le tout, sous réserve de tous les droits et recours des parties en l'instance;

SIGNÉ À GATINEAU, ce _____

Avocat(e) de la partie demanderesse
(nom en lettres moulées)

Avocat(e) de la partie défenderesse
(nom en lettres moulées)

**C A N A D A
PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF GATINEAU**

**S U P E R I O R C O U R T
(Family Division)**

NO.:

RATIFIES the agreement entered into by
the parties and ORDERS the parties to
abide by its terms:

Gatineau, on _____

Judge or Special Clerk

c.

Plaintiff

Defendant

**EXTENTION OF A COURT ORDER
SAFEGUARD ☐**

Parties, through their undersigned attorneys, agree as follows:

☒ Parties agree to extend the interim ☐ / safeguard ☐ Court order rendered on
_____ until _____;

The whole, without any prejudice nor admission, subject to the parties' rights;

SIGNED in GATINEAU, on _____

Attorney for Plaintiff
(complete name and signature)

Attorney for Defendant
(complete name and signature)

ANNEXE 23

CONSENTEMENT À LA NOMINATION D'UN PROCUREUR À L'ENFANT(S)

VERSIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre de la Famille)

NO.:

DEMANDE ACCORDÉE :
HOMOLOGUE l'entente intervenue
entre les parties et leur ORDONNE de
s'y conformer

Gatineau, le _____

Juge ou Greffier spécial

Partie demanderesse

C.

Partie défenderesse

CONSETEMENT À LA NOMINATION D'UN PROCUREUR À L'ENFANT(S)

Les parties, par l'entremise de leurs procureurs soussignés, conviennent de :

☒ Nommer M^e _____ à titre de procureur(e) à l'enfant(s) :

- _____, né(e) le _____;
(prénom/nom) (jour/mois/année)
- _____, né(e) le _____;
(prénom/nom) (jour/mois/année)
- _____, né(e) le _____;
(prénom/nom) (jour/mois/année)

Les parties conviennent de partager également les frais entre elles.

☐ Le tout rétroactivement au _____;

Le tout, sous réserve de tous les droits et recours des parties en l'instance;

SIGNÉ À GATINEAU, ce _____

Avocat(e) de la partie demanderesse
(nom en lettres moulées)

Avocat(e) de la partie défenderesse
(nom en lettres moulées)

Avocat à(aux) l'enfant(s)
(nom en lettres moulées)

**C A N A D A
PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF GATINEAU**

**S U P E R I O R C O U R T
(Family Division)**

NO.:

RATIFIES the agreement entered into by
the parties and ORDERS the parties to
abide by its terms:

Gatineau, on _____

Judge or Special Clerk

Plaintiff

c.

Defendant

CONSENT TO APPOINT AN ATTORNEY TO THE CHIL/CHILDREN

Parties, through their undersigned attorneys, agree as follows:

☒ **APPOINT M^e** _____ **as the attorney for the child/children:**

- _____, born on _____;
(First and Last name) (day/month/year)
- _____, born on _____;
(First and Last name) (day/month/year)
- _____, born on _____;
(First and Last name) (day/month/year)

Parties agree to equally share the fees between themselves.

☐ The whole, retroactively to _____;

The whole, without any prejudice nor admission, subject to the parties' rights;

SIGNED in GATINEAU, on _____

Attorney for Plaintiff
(complete name and signature)

Attorney for Defendant
(complete name and signature)

Attorney for the child(ren)
(complete name and signature)

ANNEXE 24

DEMANDE D'HOMOLOGATION D'UNE ENTENTE

(VERSIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE GATINEAU
NO:

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille)

Partie demanderesse,

c.

Partie Défenderesse

DEMANDE D'HOMOLOGATION

Considérant :

- ☐ la convention FINALE
- ou
- ☐ la convention INTÉRIMAIRE ou de SAUVEGARDE

PRENEZ AVIS que la demande _____ est présentée

- ☐ au greffier spécial pour jugement sur convention (qui porte sur la garde, choix d'école, etc. et/ou les obligations alimentaires)
- ou
- ☐ au juge pour jugement sur convention (divorce et séparation de corps)

SIGNÉ À GATINEAU, ce _____

Avocat(e) de la partie
(nom en lettre moulée)

CANADA
PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF GATINEAU
NO:

SUPERIOR COURT
(Family Division)

Plaintff,

c.

Defendant

DEMAND FOR HOMOLOGATION

Considering the :

- ☐ Finale Agreement
or
☐ Safeguard Agreement

PLEASE NOTE that the Demand for _____ is referred to:

- ☐ to the special clerk for judgment on Agreement
(which concerns custody/parental time, choice
of school, child/spousal support, etc.)
or
☐ to a judge for judgment on Finale Agreement
(Divorce or Separation from Bed and Board)

SIGNED in GATINEAU, on _____

Me _____
Attorney for _____

ANNEXE 25
CONSENTEMENT À L'EXPERTISE PSYCHOSOCIALE
VERSIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre de la Famille)

NO.:

Demanderesse

c.

Défendeur

CONSENTEMENT À L'EXPERTISE PSYCHOSOCIALE

Nous soussignés, consentons, sujet à l'ordonnance du tribunal, à ce qu'une évaluation soit faite par un expert du Service d'expertise psychosociale rattaché à la Chambre de la famille de la Cour supérieure concernant notre/nos enfant(s) mineur(s).

(prénom et nom de l'enfant)

(prénom et nom de l'enfant)

(prénom et nom de l'enfant)

(prénom et nom de l'enfant)

Nous consentons à ce que cette évaluation ne débute qu'après le dépôt du rapport du médiateur conformément aux articles 814.3 et suivants C.p.c.

Nous consentons à collaborer à la tenue d'entrevues avec chacun de nous et notre ou nos enfants si l'expert le juge à propos.

Nous consentons également à ce que l'expert communique avec les personnes ou établissement ci-après mentionnés et obtienne communication des dossiers pertinents à savoir :

Nous autorisons l'expert à prendre connaissance de tout le dossier judiciaire, y compris les rapports et dossiers médicaux conservés sous enveloppe scellée (a. 3 R.p.C.s) et autorisons le greffier à lui en donner accès.

Nous consentons à ce que le rapport de l'expert soit versé en preuve au dossier, sous réserve du droit des parties d'interroger l'expert et de faire toute preuve additionnelle.

ET NOUS AVONS SIGNÉ À _____, le _____

Procureur de la partie demanderesse

Partie demanderesse

Procureur de la partie défenderesse

Partie défenderesse

INTERVENTION

Je consens à l'accès et à la communication des dossiers visés par le consentement de mes parents et à la mise en preuve du rapport de l'expert.

(enfant mineur(e) de 14 ans et plus

(enfant mineur(e) de 14 ans et plus

ÉCRIRE EN LETTRE MOULÉES PARTIES

PÈRE

Nom et prénom
Date de naissance
Adresse, ville et code postal
Téléphone résidence et travail
Cellulaire
Adresse courriel

MÈRE

Nom et prénom
Date de naissance
Adresse, ville et code postal
Téléphone résidence et travail
Cellulaire
Adresse courriel

PROCUREURS

Nom et prénom
Adresse, ville et code postal
Téléphone résidence et travail
Adresse courriel

Nom et prénom
Adresse, ville et code postal
Téléphone résidence et travail
Adresse courriel

ENFANTS

Nom et prénom	Date de naissance	Téléphone
Adresse		Nom du procureur
Nom et prénom	Date de naissance	Téléphone
Adresse		Nom du procureur

C A N A D A

PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF GATINEAU

S U P E R I O R C O U R T
(Family Division)

NO.:

Plaintiff

VS.

Defendant

CONSENT TO PSYCHOSOCIAL EVALUATION AND CONSULTATION OF RECORDS

We, the undersigned, hereby consent that an evaluation by an expert of the *Service d'expertise psychosociale* of an institution governed by the Act respecting health and social services (CQLR, c. S-4.2) with respect to our minor child(ren):

(given name and surname of the child)

(given name and surname of the child)

(given name and surname of the child)

(given name and surname of the child)

We consent to cooperate with the holding of interviews with each one of us and our child(ren), as well with other members of our respective families, if required by the expert.

We consent that the expert may consult and obtain a copy of the Court file, including medical reports and files kept under seal in accordance with section 16 of the Regulation of the Superior Court in civil matters (CQLR, c. C-25,01, r. 0.2.1.).

We also consent that the expert may communicate with the persons, professionals or institutions hereinafter named and, if need be, obtain a copy of all the files necessary and relevant to the preparation of his or her report.

Lastly, we understand that the expert's report will be deposited under seal in the Court file, subject to our right to examine the expert and introduce any additional evidence.

AND WE HAVE SIGNED IN _____, on _____

Counsel for the plaintiff

Plaintiff

Counsel for the defendant

Defendant

CONSENT OF THE MINOR CHILD(REN) OF 14 YEARS OF AGE OR OLDER

I consent that an evaluation be conducted by an expert of the *Service d'expertise psychosociale*, and that he or she be given access to and be provided copies of the above file.

Counsel for the child

Minor child of 14 years of age or older

Counsel for the child

Minor child of 14 years of age or older

**WRITE IN BLOCK LETTERS
PARTIES**

FATHER

Name and surname
Date of birth
Address, City and postal code
Phone home and work
Cellphone
Email

MOTHER

Name and surname
Date of birth
Address, City and postal code
Phone home and work
Cellphone
Email

LAWYERS

Name and surname
Address, City and postal code
Phone home and work
Email

Name and surname
Address, City and postal code
Phone home and work
Email

CHILD(REN)

Name and surname	Date of birth	Phone
Address		Name of lawyer
Name and surname	Date of birth	Phone
Address		Name of lawyer

ANNEXE 26

AVIS DE PRÉSENTATION – PRATIQUE FAMILIALE

VERSIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)

No : 550- _____

Partie demanderesse

Partie défenderesse

**AVIS DE PRÉSENTATION
PRATIQUE FAMILIALE**

1. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

PRENEZ AVIS que la demande _____ sera présentée en division de pratique de la Chambre de la famille de la Cour supérieure, le _____ 20____, à 09h00, dans une salle virtuelle à être déterminée du palais de justice de Gatineau, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu.

Vous devez obligatoirement participer à l'appel préliminaire du rôle de pratique familiale qui se tient la veille de l'audition soit le _____ à 09h30 dans la salle virtuelle créé spécifiquement à cette. **Si vous êtes n'êtes pas représentés par avocat, vous devez vous présenter dans la salle virtuelle de l'appel préliminaire à 08h30 pour inscrire votre présence et recevoir du greffier spéciale les instructions pour vous permettre de participer à l'appel préliminaire du rôle.**

2. COMMENT JOINDRE L'APPEL PRÉLIMINAIRE DU RÔLE DE PRATIQUE

Les coordonnées pour vous joindre à l'appel préliminaire du rôle de pratique familiale sont les suivantes :

a) **par l'outil Teams** : en cliquant sur le lien correspondant à la salle de l'appel préliminaire¹.

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams - Appel préliminaire](#)

Vous devrez alors inscrire votre nom et cliquez sur « Rejoindre maintenant ». Afin de faciliter le déroulement et l'identification des participants, nous vous invitons à inscrire votre nom de la façon suivante :

¹ La liste des liens Teams de toutes les salles d'audience du Palais de Justice de Gatineau sont annexés aux présentes directives (annexe 9 que vous pouvez télécharger en cliquant [ici](#)). La liste est également publiée sur le site Internet du Barreau de l'Outaouais.

Les avocats : Me Prénom, Nom (le nom de la partie représentée)

Les parties non représentées par avocat : Nom seulement (précisez : demandeur(esse), défendeur(esse) ou autre)

b) par téléphone :

Canada (Numéro gratuit) : (833) 450-1741

Canada, Québec (Numéro payant) : +1 581-319-2194

ID de conférence : 798 481 18#

c) **en personne**, si et seulement si vous n'avez pas accès aux autres moyens précités.

3. DÉFAUT DE PARTICIPER À L'APPEL PRÉLIMINAIRE DU RÔLE DE PRATIQUE

PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de participer à l'appel préliminaire du rôle, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous, sans autre avis ni délai.

4. OBLIGATIONS

4.1 La collaboration

PRENEZ AVIS que vous avez l'obligation de coopérer avec l'autre partie, notamment en vous informant mutuellement, en tout temps, des faits et des éléments susceptibles de favoriser un débat loyal et proportionnel aux enjeux, en vous assurant de préserver les éléments de preuve pertinents (*Code de procédure civile*, art. 20).

4.2 Mode de prévention et de règlement des différends

PRENEZ AVIS que vous devez, avant de vous adresser au Tribunal, considérer le recours aux modes privés de prévention et de règlement de votre différend qui sont la négociation entre les parties de même que la médiation pour laquelle les parties font appel à l'assistance d'un tiers (*Code de procédure civile*, art. 2).

4.3 Demande de sauvegarde

PRENEZ AVIS que si la demande en est une pour l'obtention de mesures de sauvegarde, vous devez communiquer votre position à la partie en demande et vous devez déposer votre déclaration sous serment réponse (**maximum de 4 pages**) et les pièces à son soutien, au plus tard à **16h30 le vendredi précédant l'appel préliminaire du rôle**.

4.4 Pension alimentaire pour conjoint

PRENEZ AVIS que si la demande concerne une pension alimentaire pour conjoint qui vous est réclamé, vous devez notifier et déposer votre état des revenus et dépenses et bilan selon le Formulaire III publié sur le site de la Cour supérieure du Québec au moins 5 jours avant la date de présentation de la demande.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Gatineau, _____ 20____.

Me

Avocats de la partie

Courriel :

Tél :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

SUPERIOR COURT
(Family Division)

N° : 550- _____

Plaintiff

Defendant

NOTICE OF PRESENTATION
FAMILY PRACTICE

1. PRESENTATION OF THE APPLICATION

TAKE NOTICE that the demand _____
will be presented in the Family Practice Division of the Superior Court, in a courtroom to
be determined of the Gatineau Courthouse, the _____ 20____, at 9:00
a.m., or as soon as counsel may be heard.

You must participate to the virtual calling of the preliminary roll which is held the day prior
to the presentation of the demand, namely on _____ at 9:30 a.m. in the
virtual hearing room created specifically for the calling of the preliminary roll. **If you are
not represented by a lawyer, you must present yourself in the virtual hearing room
created specifically for the calling of the preliminary role at 8:30 am to register your
presence and receive instructions from the special clerk to enable you to participate
to the calling of the preliminary roll.**

**2. HOW TO JOIN THE VIRTUAL PRELIMINARY CALLING OF THE ROLL IN
PRACTICE DIVISION**

The coordinates to join the calling of the preliminary calling of the roll are as follows:

a) **Using Teams:** by clicking on the link corresponding to the courtroom:²

Rejoindre la réunion Microsoft Teams - Appel préliminaire

You must then fill in your name and click "Join Now". In order to facilitate the process and the identification of the parties, we invite you to fill in your name in the following manner:

- Attorneys: Mtre Name, Surname (name of the party being represented)
- Parties not represented by an attorney: Surname only (specify: Plaintiff, Defendant or other)

b) **By telephone:**

Canada (Toll Free): (833) 450-1741

Canada, Québec (Charges will apply): +1 581-319-2194

Conference ID: 798 481 18#

c) **In person**, if and only if the above-mentioned means are not available.

3. FAILURE TO ATTEND THE CALLING OF THE ROLL IN PRACTICE DIVISION

TAKE NOTICE that should you fail to attend the calling of the roll, a judgment by default could be rendered against you, without further notice or delay.

4. OBLIGATIONS

4.1 Duty of cooperation

TAKE NOTICE that you are duty-bound to co-operate and, in particular, to keep one another informed at all times of the facts and particulars conducive to a fair debate and to make sure that relevant evidence is preserved. (*Code of Civil Procedure*, art. 20).

4.2 Dispute prevention and resolution processes

TAKE NOTICE that before referring your dispute to the courts, you must consider private dispute prevention and resolution processes which are negotiation between the parties, and mediation, in which the parties call on a third person to assist them (*Code of Civil Procedure*, art. 2).

4.3 Demand for a safeguard measure

TAKE NOTICE that if the demanding party seeks a safeguard measure, you must communicate your position to that party your position and if you oppose the demand, you must file your sworn declaration in reply (**4 pages maximum**) and the evidence supporting it, by 4:30 the Friday preceding the preliminary calling of the roll, at the latest.

4.4 Spousal support

Please note that if the application seeks spousal support, you must notify and file your statement of income and expenses and balance sheet in accordance with Form III

² The list of the permanent Teams hyperlinks to the virtual hearing rooms of the Gatineau Courthouse is attached to these Directives (Schedule 9 which you can download by clicking [here](#)). It is also published on the Barreau de l'Outaouais website.

published on the Quebec Superior Court website at least 5 days before the date of the presentation of the application.

PLEASE GOVERN YOURSELF ACCORDINGLY.

Gatineau, this _____ 20_____.

Mtre.

Attorney for

Email:

Tel:

ANNEXE 27

CONSIGNES APPEL PRÉLIMINAIRE DU RÔLE

SÉANCES DE PRATIQUE FAMILIALE

Consignes pour l'appel préliminaire du rôle des séances de pratique familiale

dans la salle « Appel du rôle préliminaire Pratique familiale »

Ces consignes visent à faciliter la participation des avocats et parties non représentées à l'appel préliminaire du rôle de pratique par l'entremise de l'outil Teams.

1. Consignes à suivre concernant le déroulement de l'appel du rôle

- 1.1. L'appel du rôle commence à 09h30 mais vous devez vous connecter au moins 10 minutes avant le début de l'appel du rôle (08h50);
- 1.2. La salle d'audience ouvre à 08h30 pour les fins suivantes :
 - Traiter toute demande d'ajout au rôle;
 - Traiter toute demande de remise d'un dossier;
 - Permettre aux personnes non représentées d'inscrire leur présence qui doivent s'y inscrire avant le début de l'appel préliminaire;
- 1.3. L'appel du rôle se déroule sur la plateforme « Microsoft Teams ».

À votre choix, vous pouvez :

Télécharger et installer l'application Teams

Vous aurez alors accès à toutes les fonctionnalités offertes sur la plateforme;

Accéder à la salle d'audience virtuelle directement sur le Web sans télécharger ni installer l'application Teams;

Vous n'aurez toutefois pas accès à toutes les fonctionnalités de la plateforme. Par exemple, vous ne verrez qu'un seul participant à la fois sur votre écran

À noter! Vous devez utiliser le navigateur Chrome ou Microsoft Edge Chromium. Vous ne devez pas utiliser Explorer ou Firefox.

- 1.4. Les coordonnées pour se joindre à l'appel du rôle virtuel dans la salle virtuelle # 3 sont les suivantes :

a) **par l'outil TEAMS** : en cliquant sur le lien permanent de connexion de la salle de l'appel préliminaire

Rejoindre la réunion Microsoft Teams - Appel préliminaire

Vous devrez alors inscrire votre nom et cliquez sur « Rejoindre maintenant »;

Afin de faciliter le déroulement et l'identification des participants, nous vous invitons à inscrire votre nom de la façon suivante :

Les avocats : Me Prénom, Nom (le nom de la partie représentée);

Les parties non représentées par avocat : Prénom, Nom (précisez : demandeur(esse), défendeur(esse) ou autre);

b) par téléphone :

Canada, Québec (Numéro payant) : +1 581-319-2194

Canada (Numéro gratuit) : (833) 450-1741

ID de conférence : 198 481 18#;

1.5. Une fois dans la salle, si vous avez utilisé :

1.5.1. le lien de connexion permanent Teams : vous devez fermer votre microphone en cliquant sur l'icône  qui apparaîtra à l'écran;

1.5.2. un téléphone : vous devez désactiver le microphone de votre téléphone, soit le mettre en mode en mode muet et non en mode attente, jusqu'à ce que votre dossier soit appelé. De plus vous ne devez pas utiliser le mode mains libres afin d'éviter les bruits ambiants;

1.6. Si, en raison d'un problème technique, vous ne réussissez pas à réactiver le microphone de votre appareil, vous devez quitter l'appel et vous connecter à nouveau.

2. Décorum

2.1. L'appel du rôle par l'outil Teams se déroule comme si vous étiez en salle de cour;

2.2. Attendez que le juge ou le greffier spécial appelle votre dossier ou nomme votre nom pour intervenir;

2.3. Vous devez vous installer dans un endroit isolé et tranquille qui n'est pas susceptible de générer de bruit afin de ne pas perturber la communication;

2.4. Vous devez demeurer attentifs afin d'être en mesure d'intervenir lorsque votre dossier est appelé.

3. Rang sur le rôle

3.1. Les dossiers sont appelés un après l'autre, suivant l'ordre du rôle;

3.2. Vous devez vous assurer, au plus tard à 12h30 le jour ouvrable précédant l'appel du rôle, que votre procédure apparaît audit rôle;

3.3. Vous pouvez connaître le rang de votre dossier sur le rôle en consultant le site: <http://roles.tribunaux.qc.ca/>. **Notez** qu'il arrive que les rôles sur ce site ne soient pas à jour et que le rang de votre dossier puisse varier;

3.4. Au moment d'intervenir, l'avocat doit s'identifier avec son nom et prénom alors que la partie non représentée doit s'identifier par son nom de famille seulement.

4. Instructions de la part des parties

- 4.1. Si les parties souhaitent éviter de participer à l'appel du rôle pour la remise d'un dossier, elles doivent transmettre un courriel à cet effet au plus tard à 12h00 le jour ouvrable précédant l'appel préliminaire du rôle à l'adresse suivante :

(rolecourdepratique.gatineau@justice.gouvqc.ca)

- 4.2. Vous devez avoir convenu à l'avance du message à donner au greffier spécial lors de l'appel du rôle virtuel. Le but de l'appel du rôle n'est pas de négocier ni de discuter;
- 4.3. Lors de l'appel du rôle, vous devez être en mesure de donner de manière succincte les instructions quant à la suite du dossier;
- 4.4. Si vous n'êtes pas prêts à donner vos instructions lors de l'appel de votre dossier, la demande sera mise au pied du rôle;
- 4.5. Si vous joignez l'appel du rôle en retard, veuillez attendre la fin de l'appel du rôle avant de vérifier l'état de votre dossier;
- 4.6. Si personne ne se manifeste pour un dossier, celui-ci sera remis sans date déterminée (*sine die*);

5. Huis clos et confidentialité

- 5.1. Au cours de l'appel préliminaire du rôle, vous ne pouvez pas divulguer une information confidentielle concernant les parties;

6. Demande pour procéder par défaut

- 6.1. Le défaut d'une partie ou de son avocat de participer à l'appel du rôle pourra entraîner un jugement rendu par défaut, sans autre avis ni délai;

7. Avis de présentation

- 7.1. Lorsque vous déposez un nouvel avis de présentation pour une demande qui a déjà été déposée au dossier de la cour, vous devez identifier la demande visée dans l'objet de ce nouvel avis.

8. Ajouts sur le rôle

- 8.1. Toute demande d'ajout doit être présentée avant le début de l'appel préliminaire du rôle.

ANNEXE 28

HORAIRES DES SÉANCES DE PRATIQUE EN FAILLITE ET INSOLVABILITÉ

MAI 2021 À AOÛT 2022

**SÉANCES DE PRATIQUE – FAILLITE ET INSOVABILITÉ
DISTRICT DE GATINEAU
MAI 2021 À JUIN 2022**

Séances de pratique
Mardi 25 mai 2021
Lundi 21 juin 2021
Mercredi le 1^{er} septembre 2021
Mercredi le 29 septembre 2021
Mercredi le 27 octobre 2021
Mercredi le 24 novembre 2021
Mercredi le 15 décembre 2021
Mercredi le 26 janvier 2022
Mercredi 23 février 2022
Mercredi 23 mars 2022
Mercredi 27 avril 2022
Mercredi 25 mai 2022
Mercredi 22 juin 2022

ANNEXE 29

**LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES
DURANT LES AUDIENCES DE LA COUR SUPÉRIEURE, DE LA COUR DU
QUÉBEC ET DES COURS MUNICIPALES**

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DURANT LES AUDIENCES

Cour supérieure, Cour du Québec et cours municipales – 19 juin 2020

Les principes

- ❖ Le juge peut, à sa discrétion :
 - rendre toute ordonnance visant à assurer le respect du décorum et du bon ordre ainsi que le bon déroulement de l'audience;
 - autoriser, suivant les modalités qu'il détermine, toute dérogation aux présentes lignes directrices sur demande expresse à cet effet.
- ❖ Un appareil électronique est un équipement doté d'une ou de plusieurs fonctions visées par les lignes directrices, dont les téléphones cellulaires, les montres intelligentes, les tablettes électroniques, les ordinateurs et tout autre équipement que le juge considère comme tel.
- ❖ Les présentes lignes directrices s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, à toute audience, autant celle ayant lieu dans une salle du palais de justice que celle tenue dans une salle virtuelle¹.
- ❖ Tout manquement aux présentes lignes directrices est susceptible de faire l'objet d'une poursuite pour outrage au tribunal.

L'interdiction générale pour un témoin ou un membre du public

- ❖ Un témoin ou un membre du public assistant à l'audience dans une salle du palais de justice ne peut utiliser un appareil électronique qui doit, en conséquence, être éteint. Il ne peut non plus manipuler un tel appareil d'une manière laissant présager son utilisation.
- ❖ Un témoin ou un membre du public assistant à une audience en salle virtuelle peut utiliser un appareil électronique uniquement pour accéder à celle-ci. Il est interdit de prendre des photographies, d'effectuer des captures d'écran ou de procéder à un enregistrement sonore ou vidéo d'une audience tenue en salle virtuelle.

Les règles visant une partie ou un avocat

Un avocat ou une partie peuvent, en s'assurant de respecter le décorum et les ordonnances en vigueur sans nuire au bon ordre, au déroulement de l'audience ni au système d'enregistrement numérique :

- ❖ garder en mode vibration ou discrétion, un appareil électronique;

¹ Cliquez [ici](#) pour accéder au guide d'utilisation des salles virtuelles.

- ❖ utiliser un appareil électronique exclusivement pour les besoins d'un dossier, notamment pour participer à l'audience se déroulant dans une salle virtuelle, rédiger ou consulter des notes, un agenda, la doctrine, la législation ou la jurisprudence;
- ❖ diffuser ou communiquer de courts messages textes, des observations, des informations et des notes.

Il est par contre toujours interdit à un avocat ou une partie :

- ❖ d'effectuer un appel téléphonique ou d'y répondre;
- ❖ de prendre des photographies, d'effectuer des captures d'écran ou de procéder à un enregistrement sonore ou vidéo.

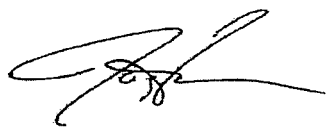
Les règles visant un journaliste reconnu

Un journaliste reconnu peut, en s'assurant de respecter le décorum et les ordonnances en vigueur sans nuire au bon ordre, au déroulement de l'audience ni au système d'enregistrement numérique :

- ❖ garder en mode vibration ou discrétion un appareil électronique;
- ❖ utiliser un appareil électronique exclusivement pour les besoins d'un dossier, notamment pour assister à l'audience en salle virtuelle, rédiger ou consulter des notes, un agenda, la doctrine, la législation ou la jurisprudence;
- ❖ diffuser ou communiquer de courts messages textes, des observations, des informations et des notes;
- ❖ procéder à l'enregistrement sonore d'une audience devant les tribunaux (Cour supérieure, Cour du Québec et cours municipales).

Il est par contre toujours interdit au journaliste :

- ❖ d'effectuer un appel téléphonique ou d'y répondre;
- ❖ de prendre des photographies, d'effectuer des captures d'écran ou de procéder à un enregistrement vidéo;
- ❖ de diffuser un enregistrement sonore d'une audience.



Jacques R. Fournier
Juge en chef de la Cour supérieure



Lucie Rondeau
Juge en chef de la Cour du Québec



Claudie Bélanger
Juge en chef adjointe de la Cour du Québec,
responsable des cours municipales